

le Courrier



Les femmes traditions et changements

—
Le folklore,
sauvegarde et protection

—
Deux anniversaires:
Jean-Sébastien Bach, Niels Bohr

...



Photo © Max Jtin, Suisse

Le temps des peuples

33 Suisse

Le carnaval de Bâle

La mascarade reste aujourd'hui une des manifestations essentielles du carnaval, cette survivance de fêtes masquées très anciennes. Pendant trois jours, le temps des fêtes du Mardi gras, le carnaval bat son plein dans la ville de Bâle, en Suisse (ci-

dessus). Défilent alors dans les rues des dizaines de cliques, groupes de personnages travestis et masqués qui jouent du fifre et du tambour. Ici, un ensemble de fifres arborant tous le même déguisement féminin. Les tambours ferment la marche.

Le Courrier du mois

Avril 1985

38^e année

CETTE année s'achève la « Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix ». A la Conférence qui se tiendra à Nairobi (Kenya) en juillet, les représentants des Etats membres feront le bilan des résultats obtenus et des problèmes qui subsistent — la longue liste des mesures discriminatoires auxquelles la femme est toujours sujette devant la loi ou dans les faits.

Le *Courrier de l'Unesco* publie dans ce numéro trois articles respectivement consacrés aux traditions communes qui restreignent les droits des femmes dans les sociétés méditerranéennes, à la priorité que les femmes d'Amérique latine ont elles-mêmes accordée à leur participation aux luttes politiques et sociales dans leur pays avant d'entreprendre la conquête de leur « identité » et leur émancipation, et enfin à la triple oppression de sexe, de « race » et de classe que subissent les femmes sous le régime de l'apartheid en République d'Afrique du Sud.

Ce numéro du *Courrier de l'Unesco* contribue aussi à la célébration de deux anniversaires. 1985 est l'année du tricentenaire de la naissance de Jean-Sébastien Bach, dont l'œuvre musicale, mal comprise en son temps, apparaît aujourd'hui comme suspendue entre mémoire et prophétie, et du centenaire de la naissance de Niels Bohr qui, partant d'une intuition de génie, élaborait une théorie de l'atome qui devait marquer un tournant dans cette grande aventure de la pensée scientifique qu'est la physique moderne.

Un autre de nos articles aborde un sujet qui préoccupe certains Etats membres de l'Unesco, lesquels souhaiteraient étendre au folklore une protection dont bénéficient déjà d'autres expressions artistiques, bien qu'à la différence de ces dernières, l'unanimité ne se soit pas encore faite, dans le cas du folklore, sur la forme que pourrait prendre au plan international une telle protection. L'article suivant est une étude de la pensée de Bartolomé de Las Casas, un prélat espagnol qui devint, au 16^e siècle, l'« apôtre des Indiens » d'Amérique et dont les conceptions humanistes, l'opposition à l'esclavage et le plaidoyer en faveur du respect des différences culturelles conservent des accents étonnamment modernes. Enfin, après avoir consacré notre numéro de mars à l'urbanisme de l'an 2000, nous offrons à nos lecteurs un article où il est question d'une ville ancienne de la Colombie, Cartagena de Indias, qui figure, depuis novembre 1984, sur la « Liste du patrimoine mondial » établie sous l'égide de l'Unesco. Après avoir résisté quatre siècles durant aux assauts des pirates de la mer des Antilles, cette cité fortifiée a su aussi repousser ceux d'une modernité excessive et conserver ainsi son charme et son âme.

Notre couverture : Photos Eric Valli © ANA, Paris

Rédacteur en chef : Edouard Glissant



Photos © Tous droits réservés

- 5** La femme méditerranéenne
« **Un même destin** »
par Nilüfer Göle

- 10** La femme latino-américaine
« **Une ombre fugitive** »
par Luisa Futoransky

- 14** La femme sous l'apartheid
« **Une triple oppression** »
par Caroline Flepp

- 17** Jean-Sébastien Bach
« **Entre mémoire et prophétie** »
par Alberto Basso

- 20** Niels Bohr, un pragmatiste de génie
par John Gribbin

- 23** Pour que vive le folklore
par Jean Paul Guibbert

- 27** L'Unesco et la protection du folklore

- 28** Bartolomé de Las Casas
« **L'apôtre des Indiens** »
par Silvio Zavala

- 33** Cartagena de Indias
Une ville fidèle à son passé
par Renata Durán

- 2** Le temps des peuples
SUISSE : *Le carnaval de Bâle*

Mensuel publié en 31 langues par l'Unesco, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
7, place de Fontenoy, 75700 Paris.

Français
Anglais
Espagnol
Russe
Allemand
Arabe
Japonais

Italien
Hindi
Tamoul
Persan
Hébreu
Néerlandais
Portugals

Turc
Ourdou
Catalan
Malais
Coréen
Kiswahili
Croato-Serbe

Macédonien
Serbo-Croate
Slovène
Chinois
Bulgare
Grec
Cinghalais

Finnois
Suédois
Basque

Une édition trimestrielle en braille est publiée en français, en anglais, en espagnol et en coréen.

Les femmes

traditions et changements

Au terme de la « Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix », une Conférence mondiale doit se tenir cette année du 15 au 26 juillet à Nairobi (Kenya) pour, d'une part, évaluer les progrès accomplis dans la promotion de la femme au cours de la Décennie et identifier les obstacles qui s'opposent encore à la pleine réalisation de ses objectifs, et, d'autre part, établir grâce à cet examen les priorités et les stratégies qui permettront de surmonter ces obstacles, notamment dans les domaines de l'emploi, de la santé et de l'éducation. Les

Etats membres de l'Organisation des Nations Unies sont invités à se faire représenter à la Conférence par des délégations officielles, et les organisations intergouvernementales ainsi que les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, à y envoyer des observateurs. A titre de contribution, le *Courrier de l'Unesco* consacre les pages qui suivent à trois articles écrits par des femmes, qui exposent leur point de vue personnel sur divers aspects de la condition féminine dans différentes régions du monde.





La femme méditerranéenne

Femmes de Turquie : deux attitudes que reflète le vêtement

« On a associé l'occidentalisation à une dégradation de la moralité publique, à une atteinte à l'honneur de la femme ; et les signes de cette dégradation ont toujours été perçus, à travers l'histoire, dans la transformation des habitudes vestimentaires des femmes et l'émancipation de leur présence dans l'espace public. »

Nora Seni (Turquie)

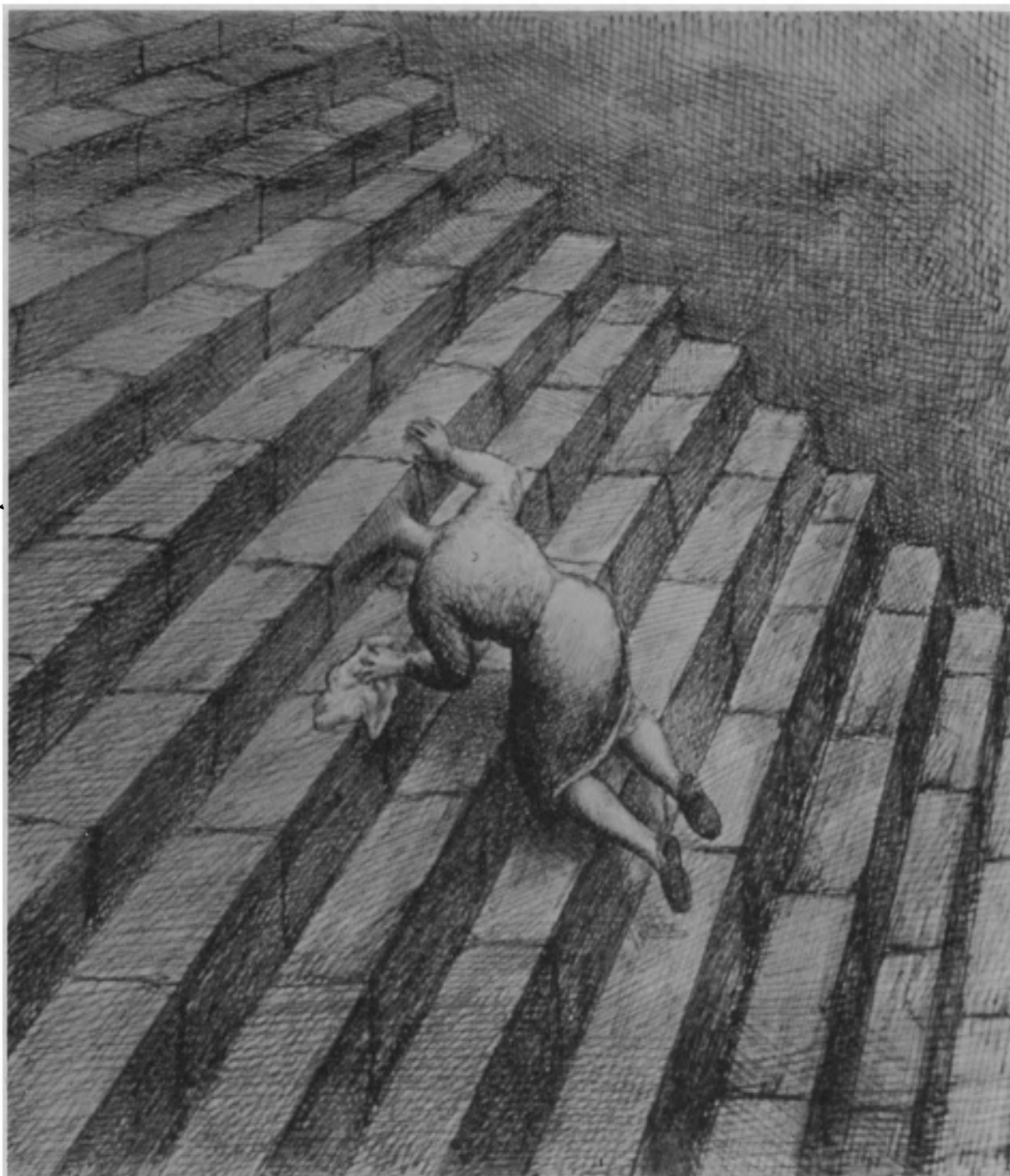
« Un même destin »

par Nilüfer Göle

LES études sur la femme dans diverses sociétés de culture méditerranéenne sont traversées par une préoccupation commune : débusquer l'expression féminine là où elle est occultée, dans l'espace politique et culturel, aussi bien que dans l'espace religieux et urbain. Loin d'analyser la condition de la femme méditerranéenne comme une donnée uniforme, marquée au sceau de la même domination absolue, elles visent chacune à l'identifier dans ses tensions particulières, dans les conflits que provoque chaque fois la confrontation d'un héritage culturel spécifique avec un modèle culturel hégémonique.

Il faut préciser d'abord ici la thématique du mouvement des femmes dans les pays industrialisés, car celle-ci trouve des prolongements dans l'expression des femmes des pays méditerranéens.

L'action critique des femmes dans ces pays s'articule autour de deux pôles de réflexion : l'égalité des sexes et la recherche d'une identité spécifiquement féminine. Le premier donne lieu à des revendications modernisatrices face à l'héritage culturel et aux obstacles sociaux, économiques et juridiques qui s'opposent à l'individualité des femmes et à l'égalité des chances, des droits et des carrières entre hommes et femmes. Ce ▶



Dessin extrait de Roland Topor, *Rêves de jour* © Diogenes Verlag, Zurich

Dessin de Roland Topor

« Au-delà des divergences théoriques, il est clair qu'aucune idéologie égalitaire ne pose le principe de l'égalité entre hommes et femmes, dès lors qu'elle ne reconnaît pas la notion de droits Individuels. La plupart de ces idéologies se sont bornées à proclamer l'égalité entre les hommes et à dénoncer les formes de domination dont ils sont l'objet, en faisant abstraction de celle que l'homme impose à la femme. »

Judith Astelarra (Espagne)

► pôle égalitaire s'inscrit dans la tradition du libéralisme (des droits de l'homme et du citoyen) et permet aux femmes de sortir de leur univers confiné, « privé », rythmé par la reproduction, et d'aspirer au même titre que les hommes au statut global d'« être humain ».

Le deuxième pôle, qu'on pourrait appeler identitaire, se fonde sur ce qu'est l'expérience de la femme, dans la spécificité de son corps sexué, pour en faire le champ de la contestation de la domination masculine. Ici, la logique de l'action n'est pas liée, comme dans le cas de la revendication égalitariste, à la volonté de renverser les barrières qui s'opposent à une libre participation des femmes à toutes les sphères de la vie publique. Elle est avant tout prise de conscience, par les femmes, de leur féminité réprimée — refoulée par le langage masculin univoque —, elle est désir de faire apparaître les femmes comme « lieu différencié ». Plutôt qu'une intégration sociale réformatrice, ce qui est alors exigé c'est la

transformation de l'ordre et de l'imaginaire sociaux subordonnés jusqu'alors au langage masculin, c'est la revendication de la différence, le refus de la réduction et de la destruction des singularités au nom de l'Universel.

Ces deux thématiques du mouvement, l'égalitariste et l'identitaire, ne se déploient pas sans difficultés dans les pays industrialisés. Cette difficulté vient de la nature même du postulat : comment revendiquer une différence, une spécificité de la femme sans que ceci ne se traduise par une infériorisation, une « privation » ? Et à l'inverse, comment éviter l'érosion de cette identité de la femme si l'on affirme son humanité et sa participation à l'Universel (identifié en définitive au masculin). N'est-ce pas un leurre ou une impasse que de revendiquer à la fois l'égalité et la différence ?

Cette question difficile est aussi au cœur de la problématique que connaissent les femmes des cultures méditerranéennes. Les sociétés où elles vivent subissent le choc du



modèle culturel hégémonique des pays industrialisés, un modèle culturel homogénéisant, mondialisant, conçu en fonction de l'Universel, de l'Histoire, du Progrès, par opposition aux singularités régionales, culturelles, nationales. Mais ces femmes, en même temps, sont les premières à être assujetties à ces particularités, à ces spécificités qui sont à l'origine de leur situation d'enfermement.

Comment, dans les sociétés des cultures méditerranéennes, ce principe de l'égalité des sexes, externe à leur modèle culturel, s'articule-t-il ou s'oppose-t-il à la culture existante dans laquelle l'identité et les rapports de sexes sont gérés, institués en termes de différence, de hiérarchisation, de ségrégation ? Autrement dit, dans quelle mesure peut-on parler, au-delà des diversités nationales et religieuses, d'une spécificité de la culture méditerranéenne ?

En vérité, la grande fresque de l'histoire méditerranéenne nous a depuis longtemps révélé son unité. Une unité vécue si profon-

dément que tous les rivages du monde méditerranéen partagent le même destin, la méditerranée musulmane vivant et respirant aux mêmes rythmes que la Méditerranée chrétienne.

Dans cet ensemble géo-culturel, l'oppression des femmes, loin d'être l'apanage de l'Islam, est une pratique courante, aussi bien dans les pays chrétiens que musulmans. Ce qui ruine le préjugé encore très répandu selon lequel ce serait dans le dogme de l'Islam que se trouve l'origine de la servitude des femmes sur la rive sud de la Méditerranée. Il s'agit bien là d'un phénomène social qui participe essentiellement de la géographie et non de la théologie.

Le voile et le harem, en effet, sont plus anciens que la révélation du Coran, dont les préceptes visent à donner à la femme les droits d'une personne et sont donc en avance sur les mœurs de ces sociétés. En définitive, si spoliation régulière de la femme dans les pays musulmans et chrétiens de la Méditerranée il y a, elle est là mal- ▶

Femme d'Algérie

« Il s'agit pour nous de démonter les mécanismes de l'invisibilité, c'est-à-dire tous ces processus qui à la fois réduisent notre rapport au monde, placent sous silence la majorité des femmes, et font apparaître sous certaines conditions quelques-unes d'entre nous pour légitimer l'ensemble du processus d'exclusion. »

Fatma Oussedik (Algérie)



Portrait d'une femme de l'époque de Lalla Khenata, véritable souveraine du Maroc, qui exerça le pouvoir durant le règne de son fils Moulay Abdallah (1729-1757).

« C'est à la lumière de l'histoire, du passé, qu'on peut juger si les rares femmes qui ont réussi à s'infiltrer dans l'espace politique constituent une rupture, d'une portée décisive précisément parce qu'elle est symbolique dans une société où l'essence du pouvoir est masculine, ou au contraire si elles ne font que s'inscrire dans la continuité de la tradition. »

Fatima Mernissi (Maroc)

► gré le Coran, elle est ici malgré la Révolution française.

La distinction faite entre les pays de cultures méditerranéennes et de cultures « occidentales » en termes de « société de cousins » et « société des citoyens », désigne bien, à travers le langage, l'importance décisive des structures de famille dans les premiers par opposition à la notion de l'individu, propre à la civilisation occidentale. La culture moderne est « individualiste » dans le sens où l'individu y est la valeur suprême, à la différence des cultures anti-individualistes, anti-égalitaristes, dans lesquelles la valeur se trouve être la société même, la communauté comme un tout.

Ce sont les normes gérant les structures de parenté qui contrôlent la sexualité, instituent les communautés et qui sont souvent à l'origine de la claustration des femmes méditerranéennes.

Pour certains, qui établissent un lien direct entre la structure de parenté et l'oppression des femmes méditerranéennes, celle-ci n'est pas due à l'endogamie, caractéristique de la structure de parenté de ces régions, mais plus précisément à la dégradation que subit cette règle par le contact de deux sociétés, la société urbaine et la société tribale. Dans une tribu réellement endogame, la femme, par son statut de « cousine », bénéficie d'égards et de tendresse. En revanche, dans une société « détribalisée », elle cesse d'être une « cousine », sans pour autant accéder à la notion et au respect de l'être humain, de l'individu.

A travers une analyse de l'ethnologie dans l'histoire, on voit déjà les distorsions qu'entraîne la confrontation entre les diverses réalités sociales, une confrontation qui provoque parfois des réactions défensives de la part des peuples soumis à l'« hégémonie » d'autres cultures et les pousse à chercher dans le passé une identité culturelle non « contaminée ».

Certes les sociétés méditerranéennes ne sont pas, par nature, des sociétés modernes au sens individualiste et égalitariste, au sens libéral. Si l'idéologie libérale institue la société occidentale à travers l'espace « public » (l'expression des rapports sociaux), mais aussi à travers l'espace « privé » (l'expression politique des rapports de sexe), son intrusion dans les sociétés méditerranéennes, rencontre non seulement une forte résistance dans les affaires relevant du « privé », mais suscite aussi une dualité dans la réalité sociale. On peut ici prendre l'exemple de l'Italie, pays de la Méditerranée que ces deux influences traversent, où elles cohabitent en créant une dichotomie, même géographique, entre le Nord et le Sud, l'influence « nordique » l'emportant du reste de plus en plus.

Le mouvement des femmes italiennes a ainsi créé un ensemble de valeurs qui sous-tendent la réalisation d'un nouvel espace culturel. Qu'il s'agisse, dans les relations entre hommes et femmes, de parité, et cela à tous les niveaux, y compris le travail, la participation politique et le couple ; qu'il s'agisse, pour la femme, de son identité, de son droit à l'autodétermination en ce qui concerne sa sexualité et sa maternité ; qu'il s'agisse, enfin, de la notion de communauté des femmes, clé de voûte de ce projet culturel.

Supposer, à l'instar de certaines analyses « évolutionnistes », que la condition fémi-

Photo © G. Host « Nachrichten von Marokos und Fes », Copenhague



nine méditerranéenne se trouve à l'écart, hors des courants émancipateurs, et qu'elle est appelée à suivre les mêmes étapes que les sociétés libérales à mesure que les sociétés méditerranéennes se débarrasseront de leur héritage culturel, c'est succomber au réductionnisme. Et c'est ne pas voir les tensions que provoque la coexistence des phénomènes d'émancipation à l'image des pays libéraux et de phénomènes culturels plus spécifiques.

Le cas turc est exemplaire de ce décalage. Tout en étant un pays d'Islam, qui se range plutôt dans la catégorie des pays dits en développement, la Turquie, poursuivant la tradition moderniste de ses élites dirigeantes, fait sien le principe de l'égalité des sexes — avant même qu'il soit revendiqué —, dote les femmes des droits politiques (comme celui de vote, accordé avant de nombreux pays occidentaux), juridiques, et établit l'égalité des droits à l'instruction pour les garçons et les filles (les établissements actuellement non mixtes en Turquie sont des lycées français).

La complexité de la condition de la femme méditerranéenne est donc bien engendrée par l'héritage culturel spécifique, l'impact du modèle culturel hégémonique et l'expression de la revendication féministe. L'articulation ou l'opposition de ces éléments entre eux donnent aux rapports conflictuels de sexe, à travers les espaces religieux, politique et culturel, une configuration propre à chaque pays.

Ainsi, l'expression féminine dans l'espace politique et religieux de la Méditerranée arabe, amène-t-il à se demander si l'héritage culturel islamique constitue ou non un obstacle à l'égalité des sexes. Faut-il « mutiler le passé » arabo-islamique pour que s'instaure l'égalité des sexes, ou bien faut-il « trier » ce passé pour se le réapproprier ? Et, dans cette dernière hypothèse, n'y a-t-il pas eu occultation du pouvoir politique au féminin ?

Manifestation féministe à Milan, en Italie

« L'histoire des hommes est l'histoire d'une partialité. Les femmes, une fois qu'elles ont pris conscience de cette réalité, ont décidé de reprendre l'histoire, la vie, les espaces et les temps qui leur avaient été déniés. »

Gioia di Cristofaro Longo (Italie)

Au Maroc, lorsque les femmes exercent un pouvoir direct dans l'histoire du pays, leur image semble être « déshumanisée » et relever de la catégorie du « monstrueux » ou de celle du « sacré ». D'autre part, l'exercice indirect du pouvoir à travers les maris et les fils semble être plus acceptable dans la mesure où il renvoie à une image d'épouse ou de mère.

Dans une perspective sémiologique, une analyse des signes corporels, vestimentaires, nous dévoile le contrôle que le pouvoir ottoman exerçait sur la différenciation sexuelle et ethnique. On voit alors comment, dans une société « hiérarchique » et non libérale comme l'était la société ottomane, ce système de différences sexuelles et ethniques, qui sont à la base de la diversification sociale, loin de connaître, comme c'est le cas dans l'histoire des pays « modernes », un processus d'égalitarisation et d'homogénéisation, est au contraire institué, réglementé jusque dans la vêtue, pour que soit visible dans chacun des corps l'appartenance sexuelle, religieuse ou ethnique.

En Espagne, l'imbrication historique entre l'Etat et le patriarcat, résultant du poids de la religion catholique et du développement tardif du capitalisme, avait empêché le déploiement de l'idéologie libérale et retardé le développement du féminisme.

Le féminisme espagnol contemporain se constitue surtout à partir de 1975, après la mort de Franco, mais sans une véritable

mobilisation sociale, contrairement à d'autres pays européens. Dans cette absence d'un féminisme de base on peut voir une des raisons de l'association faite par les féministes avec certains partis politiques pour parvenir à s'implanter dans une société réticente aux droits des femmes. Cette alliance provoque des affrontements à l'intérieur du mouvement, conduisant à des débats qui ont pour thèmes le féminisme et les partis, le double militantisme, le féminisme de la différence et le féminisme de l'égalité.

Etudier le caractère spécifique de la domination des femmes algériennes, c'est étudier les diverses modalités de leur « invisibilité », c'est-à-dire les diverses formes que prend le refoulement social dont elles sont l'objet en tant qu'« autres ». C'est étudier aussi la lutte des femmes qui ont tenté d'échapper à cette invisibilité par une expérience d'autonomie dans leur vie privée ou par une pratique militante : exemples de « leçons d'apparition » des femmes qui constituent l'enjeu social par lequel se démontent les mécanismes de l'invisibilité.

Ainsi peut-on cerner une condition de la femme méditerranéenne. Du cas algérien au cas italien, on va progressivement du non-dit vers l'action consciente et collective des femmes. Peut-être le non-dit est-il le propre des sociétés musulmanes, il n'en reste pas moins que le « dit », l'expression autonome des femmes, ne peut pas aller sans l'existence de la société civile. ■

NILÜFER GÖLE, sociologue turque, est l'auteur de nombreuses études sur la participation des femmes aux affaires publiques, la discrimination dont elles sont l'objet et les solutions proposées par les mouvements féministes. Le présent article reprend plusieurs passages de son introduction à une étude consacrée à la situation de la femme dans les sociétés méditerranéennes, qui doit être publiée sous peu par l'Unesco et à laquelle ont collaboré Fatma Oussedik (Algérie), Fatima Mernissi (Maroc), Nora Seni (Turquie), Judith Astelarra (Espagne) et Gioia di Cristofaro Longo (Italie).

La femme latino-américaine

« Une ombre fugitive »

par Luisa Futoransky

L'AMÉRIQUE latine n'est pas une entité homogène, pas plus d'ailleurs que l'Afrique ou l'Europe. L'expression même d'*Amérique latine* évoque un puzzle dont les pièces seraient extrêmement difficiles à assembler, tant nos pays diffèrent par leur histoire passée et leur situation présente. Bien sûr, il nous reste encore une langue en commun ; et si je précise « encore », c'est que l'espagnol, ce lien puissant qui unit les pays latino-américains, subit actuellement — nul n'est besoin d'être un savant pour s'en apercevoir — un processus accéléré de différenciation, qui n'est pas sans évoquer celui qui détacha du latin les langues romanes. Pour le reste, du fait

de la diversité de leurs conditions géographiques et climatiques, des origines de leurs populations et de leurs régimes politiques ou de leur milieu culturel, les pays regroupés sous cette bannière se sont forgés des réalités fort différentes.

En prétendant traiter d'une façon globale la situation de la *femme latino-américaine* au cours de ces dix dernières années, je ne ferais qu'apporter mon lot de généralisations abusives et de jugements préconçus. Sans compter que me lancer dans un exposé sur cette abstraction qu'est la *femme latino-américaine* dans l'espace limité de ces quelques colonnes serait non seulement pré-

Redécouvrir et divulguer le folklore national, jusqu'en d'autres pays et d'autres continents, ranimer la poésie populaire et créer de nouvelles chansons enracinées dans la réalité sociale, telles sont les intentions qui unissent nombre des meilleures chanteuses latino-américaines, comme si elles avaient décidé, d'un commun accord, non seulement de rénover la musique populaire de leur continent, mais de porter témoignage et d'être les porte-parole de leur pays. Sur cette page et les suivantes nous présentons sept de ces chanteuses et de brefs extraits de leurs chansons les plus connues. Quand celles-ci n'ont pas été écrites par l'interprète, nous donnons le nom de l'auteur entre parenthèses.

Violeta Parra (Chili)

Parce que les pauvres ne savent
où tourner leur regard
ils lèvent les yeux au ciel
dans l'espoir infini
d'y trouver ce que leur frère
leur a pris sur la terre (...)
(« *Porque los pobres no tienen* »)



somptueux, mais totalement vain. J'en ferais un bien meilleur usage en m'efforçant de poser quelques jalons et de proposer quelques points de repères à ceux qui s'intéressent à la question.

J'ai beau faire, je ne parviens pas à donner un visage, des mains, des jambes ni une apparence quelconque à cette poupée désarticulée que l'on a baptisée la *femme latino-américaine*. Je me souviens que dans les vitrines des vieilles boutiques de village, les jours de carnaval, les choses étaient beaucoup plus claires : « La Pompadour », perruque poudrée, une petite mouche sur chaque joue, grande robe à paniers ; « Manola », jupe à volants en cotonnade à pois rouges et blancs, très ajustée sur les hanches, souliers à talons pour danser et ceillecs dans les cheveux ; « Grande dame du temps jadis », mantille retenue par un peigne laissant échapper quelques accroche-cœurs, robe à crinoline et éventail (perpétuellement ouvert) ; l'ombrelle venait en supplément. Très vite, la vie s'est chargée de dissiper les belles certitudes des jours de car-

naval, où les gens s'identifiaient si aisément à leur accoutrement.

Si j'ai pris ainsi le parti de me réfugier dans mes souvenirs d'enfance, c'est sans doute pour tenter d'y discerner la silhouette impalpable de cette *femme latino-américaine* ; mais je n'y ai retrouvé qu'une ombre fugitive, une gracieuse mascarade.

Car qui est cette paysanne d'Oruro en Bolivie, qui pourrait se glisser, sans que nul ne s'en aperçoive, dans un reportage sur le Tibet ou la Birmanie ? Qu'y a-t-il de commun entre une dame colombienne et une jeune employée de banque mexicaine, une ouvrière du textile en Argentine et une marchande de bonbons à Bahia, au Brésil ?

Ces questions, si nous en suivions le fil, nous entraînerait dans un enchevêtrement inextricable de théories, allant de l'étude anthropologique des premiers courants migratoires à travers le détroit de Behring à l'analyse psychosociologique des conséquences de l'esclavage chez les populations noires du littoral atlantique.

Je me contenterai donc, modestement, de circonscrire l'espace féminin dans une époque beaucoup plus récente. En effet, on ne peut pas ignorer que les vingt dernières années ont été, dans l'histoire du continent, une période difficile marquée par la montée de régimes autoritaires et répressifs. Il est indéniable que la mobilisation des femmes est étroitement tributaire de la fortune de la démocratie, l'exercice des libertés ou, au contraire, leur restriction ayant une incidence directe sur l'évolution des conditions de travail ou des structures familiales.

Il y a lieu de signaler qu'au moment où j'écris ces lignes, trois de nos pays sont revenus à la voie démocratique, ce qui permet de penser que la femme pourra y porter son combat sur le terrain plus spécifique de la condition féminine, et se dégager des contraintes imposées par la conjoncture.

Je pense, par exemple, aux mères de la Plaza de Mayo, à Buenos Aires. Lors de la prise du pouvoir par des militaires en mars 1976, l'Argentine sombra dans la crise économique, le chômage et la répression. En ►



Photo © Tous droits réservés

Soledad Bravo (Venezuela)

Petit oiseau vert, comment veux-tu que je ne pleure,
petit oiseau vert, comment m'empêcher de pleurer,
hélas, hélas, si je n'ai qu'une seule vie,
petit oiseau vert et qu'on veut me l'ôter (...)
hélas, hélas, si les fers qu'on m'enlève
petit oiseau vert on me les remet aux pieds.

(« Pajarillo verde »
folklore vénézuélien)



Photo © Tous droits réservés

Amparo Ochoa (Mexique)

Nous est resté ce maléfice :
offrir à l'étranger
notre foi, notre culture,
notre pain, notre argent.
Aujourd'hui nous continuons
d'échanger l'or contre de la verroterie
et nous donnons nos trésors
contre leurs miroirs éblouissants (...)
Et nous leur ouvrons notre maison
et nous les appelons nos amis
mais qu'arrive des montagnes un Indien
fatigué d'avoir tant marché
nous l'humilions et le traitons
comme un étranger dans son propre
pays.

(« La maldición de Malinche »
Gabino Palomares-Mexique)

Mercedes Sosa (Argentine)

A chaque fois qu'on m'a effacée
à chaque fois j'ai disparu,
seule et en larmes
j'ai suivi mon enterrement,
j'ai fait un nœud à mon mouchoir
mais ensuite j'ai oublié
que ce n'était pas ma première mort
et je me suis remise à chanter...

(« Como la cigarra »
Maria Helena Walsh-Argentine)



Photo © José Pons

Sara González (Cuba)

Vous qui osez dire
qu'une femme est incapable
de construire, d'analyser
et de se battre pour la vie,
alors que toute l'histoire crie une autre
vérité (...)

(« Qué dice usted »)

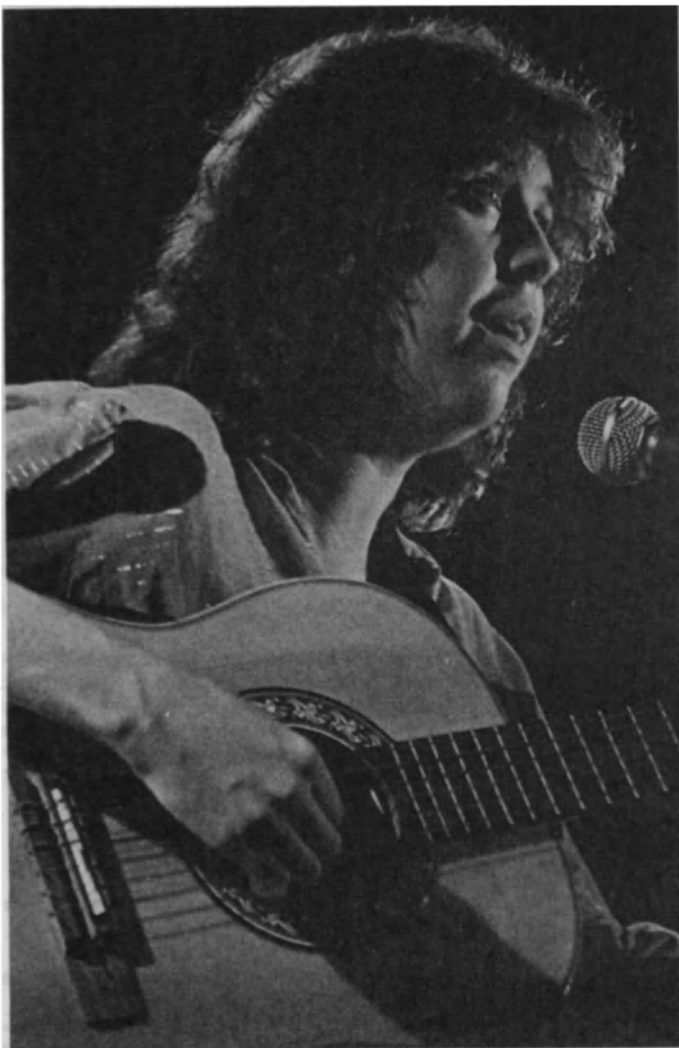


Photo © Sonia



Photo © Tous droits réservés

Maria Bethânia (Brésil)

Je veux pousser un cri inhumain
ainsi l'on m'écouterà (...)
Père, éloigne de moi cette coupe
Père, éloigne de moi cette coupe
Père, éloigne de moi cette coupe
au vin couleur de sang (...)

(« Cáliz »
Chico Buarque-Brésil)

1977, quelques mères de disparus commencent à se réunir régulièrement sur la Plaza de Mayo, proche du palais présidentiel. Elles demandèrent à être entendues par les autorités, qui s'y refusèrent systématiquement. Peu à peu, deux mille femmes se joignirent à ce premier groupe. Divers moyens de pression furent utilisés pour les réduire au silence, et elles réagirent en organisant des manifestations « éclair » ou des réunions dans des églises. En 1979, elles constituèrent une association, à laquelle adhérèrent des femmes de tout le pays et qui mena des enquêtes sur des centaines d'enfants portés disparus, soit qu'ils aient subi le même sort que leurs parents, soit qu'ils aient vu le jour durant la détention de leur mère.

Cette association de femmes n'eut jamais l'occasion de s'occuper de problèmes relevant de la condition féminine proprement dite. Son discours et son action tiraient leur légitimité des rôles traditionnels dévolus à la femme. Par delà les différences sociales, ce qui unissait ces femmes était une question de vie ou de mort ; tout le reste pouvait attendre. Face au malheur commun, elles devaient présenter un front uni, celui de la solidarité.

Il serait par conséquent difficile, voire erroné, de vouloir établir un parallèle quelconque entre les revendications des femmes latino-américaines et celles des féministes européennes.

Le Brésil est un autre cas particulier. A partir de 1972, prenant exemple sur les associations de mères de famille qui s'étaient formées dans la banlieue de São Paulo, les ménagères brésiliennes se lancèrent dans une action remarquable pour promouvoir leurs conditions de vie, et surtout pour obtenir la création de garderies d'enfants, de dispensaires et d'écoles, ainsi que l'amélioration des transports publics. C'est alors qu'apparurent les associations de mères de famille et de femmes au foyer, qui reçurent l'appui de quelques représentants de l'Eglise catholique. A partir de 1978, elles consacèrent leur énergie à lutter contre la hausse du coût de la vie. Nul doute que ce mouvement passera à l'histoire comme l'un des plus populaires, puisqu'entre les mois de mai et d'août 1978, il put réunir 1 300 000 signatures sur une pétition adressée au gouvernement. Le contrôle des prix des denrées essentielles, l'indexation des salaires sur le coût de la vie et le versement immédiat d'une prime égale à tous les travailleurs furent quelques-uns des arguments qui lui valurent une telle unanimité.

Les femmes qui, à la faveur des événements historiques de ces dix dernières années, ont mené dans les mouvements de libération de leur pays une lutte dont les enjeux débordaient largement le cadre conventionnel de leur vie domestique ou de leurs conditions de travail, méritent une mention spéciale. Je me contenterai de rappeler que l'armée populaire qui abattit la dictature de Somoza au Nicaragua comptait dans ses rangs 30 % de femmes.

On me rétorquera qu'il s'agit là de cas extrêmes. Mais quand bien même ils le seraient, ce qui les différencie d'autres pays latino-américains n'est qu'une simple question de degré. Néanmoins, force est de reconnaître que pour de nombreux groupements féminins d'Amérique latine, la Décennie des Nations Unies pour la femme

a joué un grand rôle de catalyseur, en stimulant efficacement leur action et en ménageant les conditions de son succès.

Voilà pourquoi la réalité latino-américaine est si déconcertante : il est très difficile d'en réduire les multiples aspects à un dénominateur commun. D'un côté, nous avons des femmes engagées dans une lutte nationale ; de l'autre, des femmes qui revendiquent encore, dans certains pays, leurs droits les plus élémentaires en matière de divorce, d'avortement ou d'abus sexuels. Mais quoi qu'il en soit, et où qu'aillent nos sympathies politiques, la situation pourrait être résumée par cette phrase de Nora Astorga, Vice-ministre des relations extérieures du Nicaragua, avocate et mère de cinq enfants : « Je n'ai jamais pratiqué le féminisme tel qu'il se conçoit dans les pays industrialisés. Notre combat est tout autre. Face à l'oppression et à l'exploitation, nous devons commencer par libérer la société pour pouvoir libérer la femme. »

Fidèle au principe qui veut que l'on fasse la part du général et du particulier pour illustrer convenablement un point de vue, je reviens à mes souvenirs d'enfance et de jeunesse, qui peuvent m'être utiles pour mesurer le chemin parcouru. Ainsi, l'évolution qui s'est produite dans le domaine de l'éducation, où il y a vingt ans la scolarité mixte était inconcevable, est prodigieuse. Ce qu'on nous enseignait à l'école, quand j'étais petite fille, c'étaient les travaux manuels, le piano et le solfège. Arrivées à l'adolescence, nous avions droit aux cours de coupe et de couture. Les options qui s'offraient à nous étaient soit l'enseignement, soit l'expertise comptable. Les portes de l'université nous étaient à peine entrebâillées et certains professeurs n'hésitaient pas à déclarer qu'ils « ne voulaient pas voir de jupons dans leurs classes ».

L'éducation sexuelle qu'on nous dispensait en prévision du mariage et de la maternité était tout entière contenue dans une planche représentant une coupe transversale du corps humain, que nous étudions discrètement dans les manuels d'anatomie.

Le combat difficile, souvent décourageant, pour la conquête d'une identité, se poursuit toujours. Pour certaines, il prend la forme du rejet symbolique d'une simple particule, pour ne plus être l'élève de, la femme/la veuve/la maîtresse/la compagne de...

Les fronts sont multiples et les revendications fort différentes, selon la spécificité de chaque situation. Et chaque petit pas en avant aura coûté beaucoup d'efforts et de sacrifices ; mais il aura également apporté, et apportera certainement encore, de nombreuses joies et un grand épanouissement.

S'il m'est encore donné, dans vingt ans, de réfléchir sur les conquêtes de cette mystérieuse *femme latino-américaine*, le bilan qui s'imposera, j'en suis persuadée, sera extraordinairement positif. D'ici là, je suis pour ma part prête à donner le meilleur de moi-même pour qu'il en soit ainsi... et pour pouvoir en parler. ■

LUISA FUTORANSKY, écrivain argentin, a publié plusieurs recueils de poèmes, dont *Babel Babel*, *Lo regado por lo seco*, *El Diván de la puerta derecha* et *Partir digo (Partir, te dis-je)* ; ce dernier, ainsi que son roman *Cuentos Chinos*, (*Chinois, chinoiseries*), ont été traduits en français.



Photo © Jorge Esquivoz

Tania Libertad (Pérou)

Son pas était léger,
son cœur d'acier
et il disait, le messager :
Le peuple s'est réveillé (...)

(« *Pescador de luz*
V. Merino-Pérou)

« Une triple oppression »

EN République d'Afrique du Sud, la catégorie de la population la plus touchée par le système de l'apartheid est celle des femmes. Elles sont opprimées, en effet, d'une triple façon : en tant que femmes, « race » et classe.

L'apartheid, il faut le rappeler d'emblée, a renforcé leur asservissement en s'appuyant sur les principes de la société patriarcale : on a ainsi ôté aux femmes un certain nombre de droits qu'elles détenaient dans les sociétés pré-coloniales, à commencer par le droit au travail, lequel consistait pour elles traditionnellement dans la cueillette et les travaux agricoles. Les autorités blanches, dans certaines régions, ont même légalisé une pratique comme la polygamie, qui en était pourtant absente. Dans d'autres, elles ont réintroduit les châtiments corporels.

L'apartheid pousse à son paroxysme la division capitaliste du travail entre les hommes et les femmes : les productifs — les premiers — sont utilisés par l'économie des Blancs tandis que les improductifs — les secondes — sont reléguées dans les Bantoustans (« Etats » réservés aux Noirs), avec pour seul droit celui de reproduire la main-d'œuvre africaine.

Lorsque je dis « reléguées », le mot n'est pas trop fort : en effet, les femmes n'ont pas le droit de sortir des Bantoustans puisqu'elles sont interdites de séjour dans les zones blanches. Si elles y pénètrent, elles sont passibles d'une peine de prison ou d'une amende et ne sont autorisées à y séjourner, pour voir leur mari, que 72 heu-

res. Les autorités blanches craignent que la présence permanente de ces femmes dans les zones des Blancs n'aboutisse à l'installation d'une population urbaine noire qui réclamera alors des autorisations de résidence permanente et d'autres droits qui, actuellement, lui sont refusés.

L'apartheid, c'est aussi la destruction systématique de la cellule familiale, base sur laquelle reposent les sociétés capitalistes classiques. En République d'Afrique du Sud, dont la société, on ne le dira jamais assez, n'est pas comme les autres, tout est fait pour empêcher les Noirs de mener une vie de famille normale.

Les femmes noires sont donc considérées par les Blancs comme des appendices superflus, ni plus ni moins. La moitié de la population féminine vit dans les réserves noires entourée de tous les autres indésirables de la société de l'apartheid : les enfants, les malades, les personnes âgées ou handicapées auxquels il faut ajouter tous ceux que cette société rejette parce qu'ils la gênent, comme les militants syndicaux ou les grévistes.

La plupart des femmes reçoivent pour subsister une partie du salaire déjà misérable de leur mari, qui est parti pour trouver du travail dans les zones blanches. Il faut savoir que les travailleurs noirs, considérés comme des célibataires, sont systématiquement sous-payés puisque, selon la logique

du système, le coût d'entretien de la famille revient aux Bantoustans.

Mais il y a beaucoup de femmes qui ne reçoivent rien de leur compagnon et perdent même sa trace. Dans les Bantoustans, les femmes assument donc seules l'éducation des enfants. Faute d'une infrastructure hospitalière, la mortalité infantile y est l'une des plus élevées du monde : près d'un enfant sur deux meurt avant l'âge de cinq ans, de malnutrition principalement.

Pour survivre, ces femmes cultivent un lopin de terre ou vont se faire embaucher dans les fermes des Blancs pour les salaires les plus bas de la République d'Afrique du Sud. Sinon, elles sont infirmières ou institutrices.

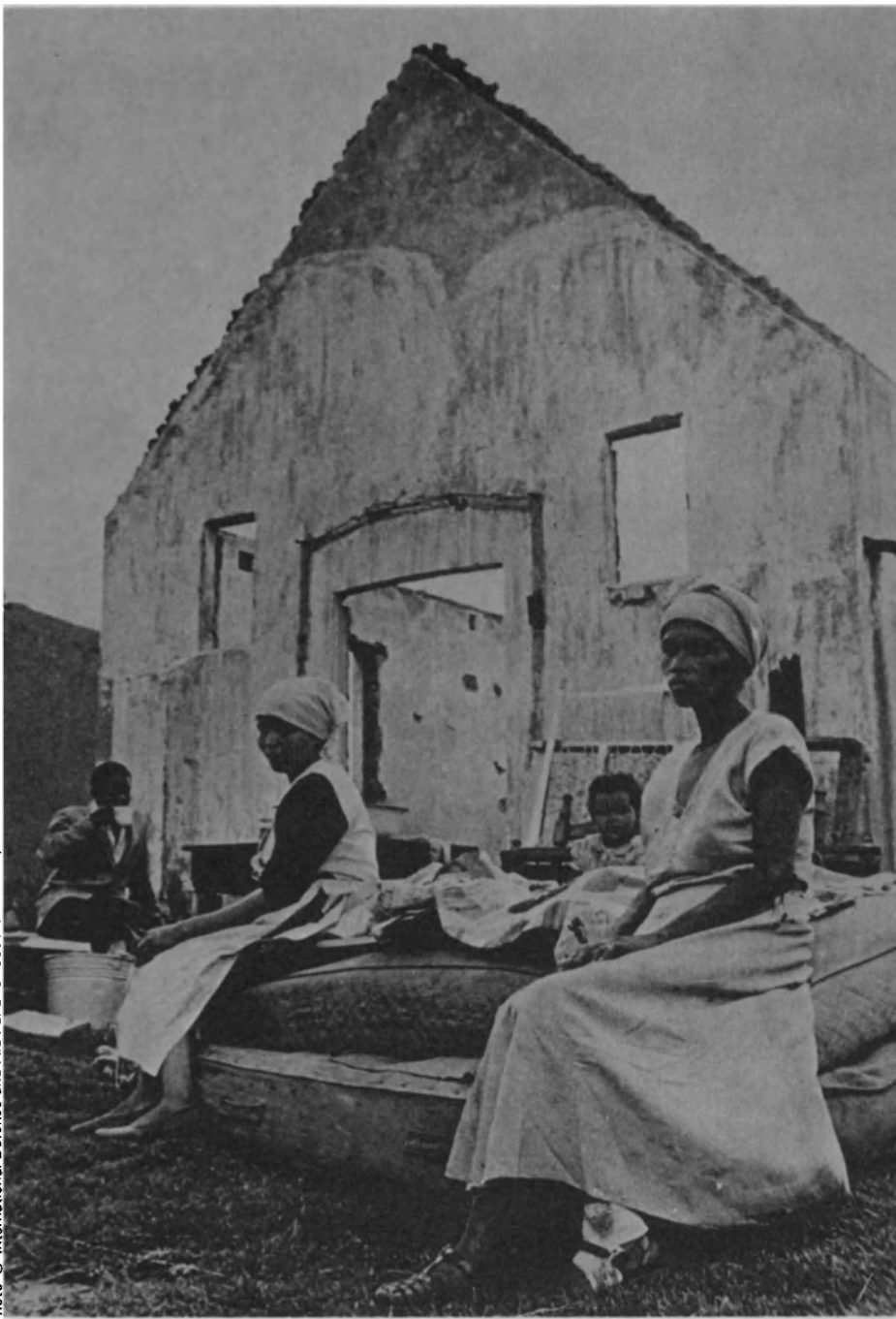
Prenons l'exemple des infirmières : en 1974, une infirmière noire gagnait les 2/3 du salaire d'une infirmière blanche. Les institutrices, quant à elles, gagnent 10 % de moins que leurs collègues masculins. Leur formation est très insuffisante ; en 1978, sur 70 200 institutrices africaines, 240 seulement possédaient un diplôme.

Pour échapper à cette vie de misère quotidienne et de solitude, les femmes s'installent, malgré les interdictions, dans les ghettos proches des villes blanches. Les Africaines savent qu'en venant dans les villes elles risquent gros : ni plus ni moins que la déportation. La grande majorité des 3 millions d'Africains qui ont été expulsés de force des zones urbaines est constituée par les femmes.

Si elles viennent en zone blanche, c'est pour vivre avec leur mari ou tenter de le

République d'Afrique du Sud : l'exode de la ville dans la région de Pretoria.





retrouver. Certains des ghettos où elles s'installent, comme Crossroad, près du Cap, où habitent 20 000 personnes, existent encore grâce à la lutte des femmes. Hommes et femmes y vivent ensemble, mais ce n'est pas toujours possible. Tout est fait pour les séparer. Les Blancs ont construit de nombreux foyers pour célibataires où vivent en fait des gens mariés ayant des enfants. Mais les femmes qui y habitent ne peuvent garder leurs enfants avec elles et ceux-ci sont alors renvoyés dans les réserves.

Quant au travail, les femmes n'ont guère le choix, la plupart d'entre elles n'ayant reçu ni instruction ni formation professionnelle. Au milieu des années 70, il n'y avait aucune Africaine qui fût juge, avocate ou magistrat, ingénieur, architecte, vétérinaire, chimiste ou pharmacienne.

Les seules possibilités qui leur restent sont de se faire embaucher au service des Blancs comme domestiques. Les conditions de travail d'une domestique en République d'Afrique du Sud sont celles d'un quasi esclavage. La moyenne du travail est de 60 heures par semaine. Certaines font même

République d'Afrique du Sud : une famille expulsée en vertu de la loi sur les zones réservées aux groupes raciaux.

jusqu'à 85 heures hebdomadaires. Le tiers de ces femmes travaille 7 jours sur 7 pour des salaires de misère.

Qui plus est, ces domestiques habitent de pauvres cabanes au fond du jardin de leurs maîtres et ont l'interdiction absolue d'y vivre avec leur mari et leurs enfants. Autrefois, elles avaient le droit de garder ceux-ci près d'elles jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 3 ou 4 ans. Aujourd'hui, cela leur est strictement interdit. Elles ne peuvent donc s'occuper de leurs enfants, situation particulièrement cruelle pour des femmes qui prennent soin toute la journée des enfants des Blancs. Ajoutons qu'aucune législation ne les protège et qu'elles n'ont pas le droit de se syndiquer.

Les femmes travaillent également dans l'industrie textile, l'alimentation, la confection et les conserveries, toutes activités où

« Le problème du développement des femmes en Afrique reste inextricablement lié à celui de la pauvreté et ne peut être résolu sans que l'on s'attaque d'abord à celle-ci (...). Un être humain ne marche pas très vite et ne peut aller très loin sur une seule jambe ; comment peut-on donc s'attendre à ce qu'une moitié des habitants d'une nation soit capable d'assurer son développement ? Et pourtant, dans la réalité, qu'il s'agisse de définir les projets de développement, ou d'en décider la mise en œuvre, les femmes sont généralement oubliées... »

Julius Nyerere
Président de la République-Unie
de Tanzanie

elles n'ont ni horaires délimités, ni couverture sociale, ni garantie de salaire minimal. Le sexisme est parfois érigé en loi, comme dans l'industrie textile où un décret légalise une différence de salaire de 20 % entre hommes et femmes. Il arrive aussi que les femmes enceintes soient immédiatement renvoyées et même parfois expulsées vers les Bantoustans. En moyenne, les Africaines gagnent moins de la moitié que leurs compagnons, et seulement 20 % du salaire des hommes blancs.

C'est parce qu'elles subissent l'apartheid dans leur quotidien et dans leur chair qu'elles se sont battues très tôt contre le système.

Leur rôle, à cet égard, est extrêmement important. Leur premier combat, en 1913, a été livré contre les laissez-passer limitant la liberté de circulation : ce fut un des temps forts de leur lutte et le début de leur organisation. L'enjeu était décisif : les femmes savaient, en effet, que l'obligation de porter un laissez-passer spécial signifiait l'interdiction de vivre avec leur mari dans les zones blanches, d'y obtenir un emploi et leur rejet dans les réserves. Pendant des années, les Africaines refusèrent de porter ce *pass* : elles le brûlèrent publiquement, manifestèrent dans les rues. Par centaines, elles furent matraquées par la police et emprisonnées.

Ce mouvement atteignit son point culminant le 9 août 1956. Ce jour-là, se retrouvèrent à Pretoria 20 000 femmes de toutes « races » venues de toutes les régions du pays malgré les risques et les difficultés de transport. Elles apportaient avec elles plus de 100 000 pétitions.

En dépit de cette mobilisation très forte, elles durent se plier aux exigences du gouvernement. En effet, celui-ci décréta que le laissez-passer était obligatoire pour trouver un emploi, aller à l'hôpital, toucher une pension ou enregistrer la naissance d'un enfant.

Le 1^{er} février 1963, la loi entra en vigueur, mais il avait fallu 50 ans au gouvernement pour l'imposer. ■

CAROLINE FLEPP, journaliste française, est responsable du Mouvement anti-apartheid en France. Ce texte est celui de l'intervention qu'elle a faite à l'occasion de la Journée internationale de la Femme et à l'invitation de l'Association internationale du personnel de l'Unesco, le 8 mars 1985.



Compositeur de génie, Jean-Sébastien Bach fut aussi un très grand organiste. Les œuvres d'orgue tiennent une place prépondérante, avec les cantates, dans l'ensemble de sa production, qui est directement liée aux divers emplois du musicien allemand, comme organiste, Kapellmeister ou cantor. De 1703 à 1707, Bach occupe le poste d'organiste de la « Neue Kirche » (l'Eglise Neuve, appelée depuis 1935 la « Bachkirche ») de la ville d'Arnstadt, en Thuringe, à une quarantaine de kilomètres de Weimar. C'est à

cette époque qu'il se familiarise avec l'art du grand compositeur allemand Dietrich Buxtehude (1637-1707), une expérience capitale pour la formation musicale de Bach, et qu'il écrit sa première cantate, et peut-être ses premières œuvres d'orgue. Cette gravure allemande du 18^e siècle montre Bach à l'orgue de la Neue Kirche d'Arnstadt. Il ne reste pratiquement rien de cet instrument ; la console est exposée dans le petit musée Bach de la ville, en République démocratique allemande.

Jean-Sébastien Bach

« Entre mémoire et prophétie »

par Alberto Basso

LE troisième centenaire de la naissance de Jean-Sébastien Bach ne devrait pas prendre le public au dépourvu. En effet, les œuvres du *Kantor maximus*, du musicien qui, plus que nul autre, a marqué d'une manière indélébile la vie musicale de son époque (celle que l'on a coutume d'appeler le baroque) sont suffisamment connues et constituent de nos jours un point constant de référence et d'attraction, autant pour le monde des concerts que pour celui de l'édition discographique.

Au cours de sa vie, Jean-Sébastien Bach a parcouru tout le chemin qui va du rôle le plus simple du « musico da camera » à celui de *Director musices*, responsable de l'activité musicale d'une ville toute entière (Leipzig qui, à cette époque, comptait tout juste 30 000 habitants), en passant par les fonctions intermédiaires de l'organiste, du *Konzertmeister* (directeur d'un *collegium musicum* de cour), du *Kapellmeister* (maître de chapelle, terme qui désigne aujourd'hui, en allemand, le chef d'orchestre) et du *Kantor* (responsable de l'éducation musicale dans une école et compositeur officiel).

Et pourtant, de cet itinéraire il n'existe guère de traces. Interprète magistral des images qui ont fait, depuis la Renaissance, la grandeur du baroque, zéléateur obstiné du passé et sceptique antimoderniste, Bach eut la chance (ou, d'un autre point de vue, la malchance) de lancer un message, suspendu entre mémoire et prophétie, qui ne fut capté que par quelques-uns, une petite compagnie de maîtres et imitateurs fidèles, formés à son école.

Cette communauté d'adeptes, qui suivit les enseignements d'un esprit pédagogique

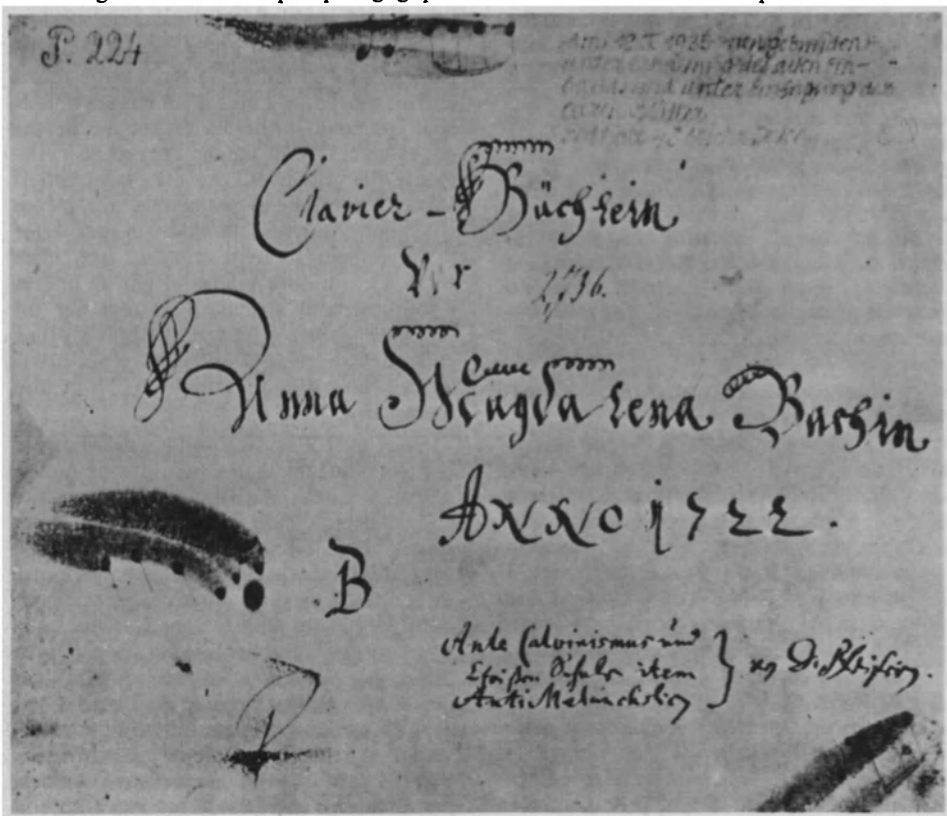
capable de répondre à toute objection ou contestation, se scinda ensuite en petits groupes silencieux qui envahirent secrètement les territoires fréquentés par les musiciens de la seconde moitié du 18^e siècle, et apportèrent avec eux non seulement la preuve d'un grand magistère, mais aussi le patrimoine musical laissé par le *Kantor*. En effet, par l'intermédiaire de ces partisans, de ces disciples, de ces apôtres, va se confirmer l'un des principes fondamentaux sur lesquels repose la musique de Bach : la puissante, l'extraordinaire charge instructive, autant que la force d'exhortation qu'elle contient. Autrement dit, il s'agit d'une musique qui s'ouvre au monde environnant et lui dicte des règles de conduite, lui fournit des *exempla*, suggère des exercices, des applications, des projets.

Apparues dans un monde fascinant à cause des antinomies qui s'affrontent, celles du rationnel et de l'irrationnel, de la science et de la grâce, de l'exégèse historique et de la foi, les œuvres de Bach n'ont pas joui, chez ses contemporains, de la considération qu'elles méritaient. Par une de ces contradictions qui rend incertaine, aléatoire, toute interprétation historique, il se trouve que le fils le plus glorieux de l'époque communément dite du baroque tardif, et son indiscutable sommet musical, ne figure pas dans les annales du temps à sa juste place, pour ne pas dire qu'il en est quasiment absent. Si l'indifférence devant son art fut générale, c'est aussi que Bach, de son côté, montrait une indifférence totale et provocante envers

le nouveau courant. La société de son temps négligea donc de transmettre aux générations suivantes les documents d'une vie entièrement et inconditionnellement vouée au service de l'art.

Le résultat est une biographie remplie de lacunes : rares sont les sources de l'époque ; incertaines, voire évanescences, les notices concernant la situation matérielle du musicien ; floues les données sur la psychologie du personnage, vaines les tentatives pour fixer définitivement la chronologie de bien des œuvres, en particulier celles de musique instrumentale ; d'un impossible calcul le nombre des compositions perdues ; très modeste l'apport d'une maigre correspondance (une trentaine de lettres) ; insignifiante l'importance commerciale des œuvres qui, du vivant de l'auteur, ne franchirent guère les limites géographiques de la Thuringe et de la Saxe ; peu nombreux et rien moins qu'enthousiastes les témoignages critiques (en 1737, l'un de ses élèves, Johann Adolph Scheibe, l'accusera d'être un musicien anachronique).

Oubliée par ceux qui vécurent en contact direct avec le *Kantor*, presque étrangère à ses enfants eux-mêmes qui la considéraient comme un « objet de musée », méconnue par la gent musicale de la génération immédiatement postérieure, la musique de Bach, « officiellement », n'existait pas : les cours princières et les églises, pour lesquelles cette musique avait été composée, en ignoraient l'existence et la valeur artistique. Ce silence anormal mais d'une certaine manière justifié par les circonstances historiques, c'est vers la fin du siècle qu'il commença à se rompre, lorsque quelques théoriciens se mirent à citer des fragments épars des œuvres de Bach à l'appui de certaines solutions techniques, et lorsque quelques mélomanes organisèrent de timides et sporadi-



En 1720, Bach perd sa femme, Maria Barbara Bach, cousine qu'il épousa en 1707 et qui lui laissa quatre enfants dont deux seront musiciens : Wilhelm Friedmann (1710-1784) et Carl-Philipp Emanuel (1714-1788). L'année suivante, Bach se remarie avec Anna Magdalena Wülcken (ou Wilcken), cantatrice à la cour du prince Leopold d'Anhalt-Cöthen dont Bach est alors le *Kapellmeister*, dans la minuscule principauté de Köthen, près de Halle (dans l'actuelle République démocratique allemande). Anna Magdalena mettra au monde treize enfants dont deux deviendront musiciens : J. Christoph Friedrich (1732-1795) et Johann Christian (1735-1782). Malgré sa lourde tâche, elle ne cessera d'aider son mari en copiant nombre de ses partitions, en chantant pour lui, en participant aux répétitions et en recevant les visiteurs. Bach écrit pour elle plusieurs œuvres. Dès le début de 1722, il entreprit pour elle la composition d'un nouveau Petit Livre de clavier ou *Clavierbüchlein* (page de titre ci-contre) qui contient les cinq premières Suites françaises.



Photos © Bildarchiv Preussischer Kulturbesitz-Graudon, Paris

► ques exécutions privées des œuvres instrumentales. Mais ce fut le musicologue et compositeur allemand Johann Nikolaus Forkel qui, le premier, en 1802, aborda le problème de la vie et de l'art de Jean-Sébastien : ainsi s'amorçait la « Bach-Renaissance », et aussitôt quelques éditeurs commençaient à lancer certaines œuvres sur le marché.

En 1829, Felix Mendelssohn, alors âgé de 20 ans, présentait à Berlin, dans une version refondue, et 120 ans après la première exécution connue, la *Passion selon Saint Matthieu*, ouvrant ainsi vraiment ce que nous pouvons appeler le « procès de Bach ». On a fait remarquer que, paradoxalement, la « découverte » du musicien de Leipzig fut d'abord le résultat de la crise traversée par le luthéranisme, à cheval sur deux siècles ; en effet, l'élan décisif en vue de la « réhabilitation » fut donné par ceux qui, en cherchant à revivifier le mouvement religieux, vont remettre au jour le grand patrimoine des chorals, voix du sang de la nation germanique ; et une fois redécouvert et étudié le répertoire musical luthérien, il était logique que l'attention se fixât sur Bach. Une réaction en chaîne se produisit aussitôt ; en 1850 fut créée une « société Bach » qui l'année suivante entamait la publication des *opera omnia* du maître ; en 1865 parut l'importante étude de Bitter, suivie quelques années plus tard (1873 et 1880) des deux volumes monumentaux de Philipp Spitta, lui aussi musicologue allemand. Contradiction singulière, l'histoire, après avoir renié Bach, semblait désormais voir en lui l'expression d'un grand tournant : Bach, c'était le couronnement d'une époque et l'aube d'une ère nouvelle.

Bach n'a certes jamais perdu de vue l'histoire ; il prenait un extraordinaire intérêt aux œuvres, anciennes et contemporaines, d'autrui, il les examinait avec une pudeur infinie et dans l'esprit du chercheur ; l'étude fut le but de sa vie et son art l'expres-

En 1723, Bach est nommé cantor de l'église Saint-Thomas de Leipzig, un centre économique et musical très important en Allemagne, et directeur musices (directeur musical) des églises de la ville. Outre l'organisation des programmes de musique sacrée, il est chargé de l'enseignement musical et des cours de latin à l'école Saint-Thomas, bâtiment attenant dans lequel il réside avec sa nombreuse famille. Tout au long de cette période, Bach écrit donc beaucoup de musique d'église, en particulier d'admirables cycles de cantates. Mais ses activités ne s'arrêtent pas là. De 1729 à 1740, il dirige le Collegium Musicum, l'une des premières organisations de concerts publics d'Allemagne, fondée par le compositeur allemand Georg Philipp Telemann (1681-1767) en 1702, et y donne un concert par semaine. Hors de Leipzig, il voyage, se fait entendre en concert, inaugure des orgues, visite ses enfants et écrit un nombre considérable d'œuvres de circonstance. Il meurt le 28 juillet 1750. Ci-dessus, gravure du temps de Bach montrant l'église Saint-Thomas de Leipzig ; l'école Saint-Thomas, située au fond de la ruelle de gauche, est invisible sur ce document.

sion d'une application scientifique constante. Et c'est assurément de cette étude que dérive son penchant à l'éclectisme, à la synthèse historique. Des concepts tels que ceux de recherche et d'expérience faisaient comme partie de sa nature foncière. Par exemple, il est frappant que sa production instrumentale soit, pour une grande part, à la fois œuvre de poésie et de science. Si l'on tient compte de certains aspects de son tempérament artistique, il semblerait logique de penser que son intention était de se consacrer à un art abstrait et que seules les circonstances extérieures l'obligèrent à faire une musique « régulière » ; en réalité, la situation musicale concrète, réelle, n'échappait jamais à son attention, prêt comme il

l'était toujours à profiter des occasions pour exprimer la nouveauté de sa pensée et révéler une conquête technique.

A cet égard, Bach ne faisait pas de distinction entre œuvre sacrée et œuvre profane, entre musique vocale et musique instrumentale, entre théorie et pratique. Les moyens, les styles, les matériaux, les situations, en un mot les outils restent les mêmes (et combien de fois Bach n'utilisa-t-il pas des pages initialement conçues pour un emploi tout autre !), mais il les transforme ensuite sous l'impulsion d'intuitions expressives foudroyantes, donnant vie et réalité poétique à ce qui semble conçu dans l'abstrait ou adaptable à tous les usages.

Bien entendu, il y a là le signe d'une attitude morale ; l'œuvre de Bach est d'abord le fruit mûri dans l'âme d'un fervent défenseur du credo luthérien et aucune de ses pages ne contredit jamais l'expression religieuse ; la gravité et la sévérité substantielles de sa poésie ne permettent pas, même s'il s'agit d'œuvres à la mode, d'interpréter différemment le texte musical qui, chez Bach, est toujours déterminé par un intérêt rigoureusement spéculatif et régi par un esprit de géométrie tenace, symbole d'ordre et de sagesse, reflet d'une intelligence privilégiée et d'une condition humaine exemplaire.

Que l'espace musical soit conditionné par des fondements mathématiques et que le travail créateur s'assimile à une activité scientifique, c'était là une opinion assez répandue au Siècle des Lumières. Tout au long de son existence, Bach a démontré qu'il voulait mesurer et lier les principes de la logique et les abstractions formelles à la constitution sentimentale et dramatique aussi bien de la création poétique que des circonstances dont l'œuvre était issue. Mais cela il l'avait longtemps fait comme obéissant à un instinct, à un appel incontrôlable, parfois peut-être inconsciemment, poussé par un *modus operandi* qui était celui de son

temps, conforme à l'expérience musicale courante. Néanmoins, au fil des ans, la méthode s'affina et l'analyse en profondeur de la « composition » suscita des énergies spéculatives et des conceptions théoriques qui, au moment de leur application, dépasseront les frontières mêmes des habitudes musicales de l'époque.

Ainsi, peu à peu, Bach s'approchait de ce qui allait constituer le but suprême de sa vie : une discipline intérieure parfaite, le contrôle de l'imagination, l'humiliation de l'instinct. En même temps, le grand musicien démontrait qu'il remontait, pour ainsi dire, le chemin de l'histoire musicale et qu'il puisait aux sources pures de la polyphonie, se proposant presque un retour à l'antique qui, en raison de son caractère singulier et individuel, n'eut pas la moindre influence sur l'évolution de la réalité musicale contemporaine, demeurant un cas unique et isolé, tel un *monumentum*, un secret rappel du passé, un réduit inexpugnable de la mémoire.

L'approche de la *nuova musica* fut graduelle mais, dans l'ultime décennie de la vie de Bach, la question devint brûlante. Le principe constructif dégagé pour l'opération de renouvellement du langage musical et de sa signification est celui de la variation, entendu cependant dans un sens autre que celui qui s'imposa par la suite avec la variation d'abord ornementale puis caractéristique. L'ordonnance de la matière se fait à partir d'un thème, d'un *arbor* (un tronc) qui se déploie ensuite en une série de dérives et de ramifications selon un plan organique de développement, mais toujours uni à ce point de départ. De plus, l'architecture d'ensemble imposée à la composition est une manifestation de caractère encyclopédique : le musicien vise à rassembler dans un corps unique les aspects divers d'une certaine technique ou plusieurs possibilités formelles apparemment incompatibles entre elles.

Toutes les œuvres de Bach, y compris celles d'avant son séjour à Leipzig, sont d'authentiques témoignages d'une culture encyclopédique appliquée à une situation musicale donnée ; mais le principe connaît de nouveaux développements à l'époque où Bach travaille à Saint-Thomas et, en particulier, dans sa dernière période de création. Même une œuvre comme la *Messe en si mineur*, contemporaine, dans sa version définitive, de *l'Art de la fugue*, est le fruit d'une application de l'encyclopédisme à la doctrine musicale qui trouve son aboutissement dans les dernières œuvres pour instruments à clavier, soumises au dénominateur commun de l'art de la variation dans l'intention tacite d'atteindre à la perfection, en employant les instruments propres d'une *Scientia universalis* accomplie.

La nouvelle ascèse, le nouveau mysticisme inclinent à prêter la plus grande attention aux données géométriques, à l'ordre, à la réduction du macrocosme et du microcosme au sein d'un système organique

Page manuscrite de la première partie de l'Oratorio de Noël (1734), l'une des œuvres religieuses de Bach les plus populaires. Il est composé de six cantates aux mélodies pleines de fraîcheur et de beauté. « On sent l'homme qui, chaque année, vivait avec ses enfants la poésie de Noël », écrit le médecin français et organiste Albert Schweitzer (1875-1965) à propos de cet oratorio.

symétriquement agencé, où se retrouvent dans un juste équilibre les disciplines cabalistiques, alchimiques et mathématiques. Le rationalisme s'imprègne de magie, d'occultisme, d'hermétisme, et l'approche d'un certain type de musique implique des rites d'initiation et des rituels comme dans une société secrète.

Et le savoir caché est justement le but ultime de Bach, un savoir qu'il parvient à maîtriser au seuil de sa mort. Bach se prépare à l'art difficile de mourir, *l'ars moriendi* des anciens, par des actes de purification et des exercices d'ascétisme musical. Lors de ses dix dernières années, il avait changé au point d'être méconnaissable ; peut-être, en perdant la vue, le grand musicien était-il devenu étranger à lui-même. Ayant abandonné ses habitudes et rompu ses liens avec le monde extérieur, parce que, dans le fond de son âme, il ne croyait plus aux formes et aux styles si âprement défendus durant les dix ou quinze premières années de son association aux institutions de Leipzig, Bach s'était retiré sur la montagne de Sion, dans une solide forteresse, tour

ou citadelle dont la science était le seul hôte, avec ses vertus de créature élue, sa lumineuse et vibrante auréole de certitudes acquises, aux développements inespérés.

Une nouvelle apocalypse, donc une révélation : de ce qui est et de ce qui fut, un témoignage prophétique, entendu non pas tant comme prédiction du futur, mais plutôt, dans son sens plus vrai et authentiquement biblique, comme lecture du passé et interprétation des signes grâce auxquels se manifeste la pensée, cette pensée qui peut aussi bien être faite de sons purs, miroirs fidèles d'une rigoureuse discipline spirituelle. ■

ALBERTO BASSO, musicologue italien, a été de 1973 à 1979 président de la Société italienne de musicologie. Il a publié de nombreux ouvrages, dont une histoire de la musique et une étude en deux volumes de la vie et de l'œuvre de Jean-Sébastien Bach, dont le premier a paru en français (Fayard, 1984). Il dirige actuellement la publication de l'édition en huit volumes du *Dizionario Enciclopedico Universale della Musica e dei Musicisti* (Encyclopédie universelle de la musique et des musiciens).



NIELS BOHR

NE à Copenhague le 7 octobre 1885, Niels Bohr a été l'un des plus grands savants du 20^e siècle. Avant la Première Guerre mondiale, utilisant la toute neuve théorie des quanta, il élaborait le premier modèle détaillé et précis du fonctionnement de l'atome ; dans les années 20, il développa cette idée et put expliquer ainsi le tableau périodique des éléments chimiques de Mendeleïev. Puis de nouvelles recherches vinrent révolutionner la théorie des quanta pour en faire la pierre angulaire de la physique moderne. Bohr y joua sa partie en fournissant une interprétation de la physique quantique — « l'interprétation de Copenhague », toujours indispensable aujourd'hui lorsqu'on veut traduire les principes quantiques en mots de tous les jours. Il participa au projet « Manhattan » — la réalisation de la première bombe atomique —, mais fit campagne après 1950 pour la limitation des armements nucléaires ; et ses efforts pour promouvoir l'énergie nucléaire à des fins pacifiques lui valurent le premier prix « Atoms for Peace » aux Etats-Unis, en 1957.

Bohr venait d'une famille d'intellectuels. Son père, Christian Bohr, était professeur de physiologie à l'Université de Copenhague ; Harald, son frère cadet et l'ami de toute sa vie, fut un mathématicien éminent ; et son fils Aage prit doublement sa succession : il dirigea l'Institut de physique théorique de Copenhague et reçut le prix Nobel de physique... Mais au début de sa carrière, Niels Bohr se montra plus consciencieux que brillant. En 1906, on le voit mesurer soigneusement la tension superficielle de l'eau ; puis il se mit à analyser le comportement des électrons dans les métaux, projet qui devait lui valoir son doctorat en 1911. Ce fut seulement après avoir terminé ce travail et être passé à Cambridge d'abord, puis, en mars 1912, à l'Université de Manchester, que Bohr se mit à aborder les problèmes scientifiques de la façon qui devait le caractériser.

Sa démarche particulière était justement celle qu'il fallait pour faire progresser la physique atomique de son temps : elle consistait à mettre ensemble des idées différentes par leur nature et leur provenance pour créer un « modèle » imaginaire — un ensemble d'équations et une description physique — qui s'accorde, de façon au moins approximative, avec ce que les observations suggéraient du fonctionnement réel des atomes. Sachant ainsi à peu près ce qui se passait, il pouvait bricoler les théories pour qu'elles tiennent mieux ensemble et en donner une vision cohérente. C'était en fait la seule méthode efficace en cette seconde décennie du 20^e siècle, tant les connaissances des physiciens sur les ato-



Photo © Institut Niels Bohr, Copenhague

Niels Bohr (à droite) et Albert Einstein à Bruxelles, en 1930. Einstein était convaincu que tout dans l'univers, des électrons aux planètes, obéissait nécessairement à des lois, et vers la fin de sa vie il répugnait à admettre que les mouvements d'un électron ne puissent pas être prédits avec exactitude, un principe fondamental de la théorie quantique. « Dieu, dit-il un jour, est subtil mais pas retors », et, à une autre occasion, « Dieu ne joue pas aux dés ». Ce à quoi Bohr aurait rétorqué : « Cessez de dire à Dieu ce qu'il doit faire ».

mes restaient alors fragmentaires et incomplètes.

L'électron lui-même — un composant de l'atome — ne fut découvert qu'en 1887 ; et c'est seulement en 1911 qu'Ernest Rutherford, d'après les expériences faites à Manchester, suggéra l'existence dans chaque atome d'un petit noyau central contenant toutes les charges électriques positives et la plus grande partie de la masse, les électrons formant tout autour un nuage de particules chargées négativement. D'autres expériences montrèrent par la suite qu'il avait raison — le noyau est cent mille fois plus petit que l'atome. Ainsi un noyau d'environ 10^{-13} cm est-il enrobé dans un nuage d'électrons de 10^{-8} cm. Pour mieux com-

prendre ce que cela représente, imaginez une tête d'épingle d'environ un millimètre placée au centre du dôme de la cathédrale Saint-Paul à Londres et entourée d'un nuage de poussières microscopiques répandues au loin dans le dôme. La tête d'épingle représente le noyau et les grains de poussière les électrons. Les atomes sont donc surtout de l'espace vide.

Au début de 1912, le modèle de l'atome proposé par Rutherford restait discutable, surtout parce que les charges électriques opposées s'attiraient les unes les autres, les physiciens ne parvenaient pas à expliquer pourquoi tous les électrons d'un atome ne tombaient pas immédiatement dans le noyau, en libérant de l'énergie rayonnante. C'est alors qu'intervint Bohr, attiré tout naturellement vers Manchester et le groupe de Rutherford par l'intérêt grandissant qu'il portait au puzzle atomique.

L'image la plus simple de l'atome, telle qu'elle émergeait de l'œuvre de Rutherford, faisait penser au système solaire, avec en son cœur un noyau au lieu du Soleil et des électrons gravitant autour de lui au lieu de planètes. Image simpliste à l'excès, mais premier pas sur la voie qui conduisait à la compréhension des atomes. Selon ce que les physiciens savaient des particules chargées en orbite, ces

un pragmatiste de génie par John Gribbin

dernières devaient rayonner de l'énergie électromagnétique (lumière, rayons X ou ondes radio) et suivre une spirale vers l'intérieur. Il y avait donc un défaut dans le modèle. Bohr résolut le dilemme en extrayant une idée tout autre des recherches en cours et en la greffant sur le modèle atomique de Rutherford.

L'idée était issue des travaux menés par Max Planck au début du siècle : le rayonnement électromagnétique (lumineux ou autre) ne peut être émis ou absorbé que par unités discrètes, appelées quanta. La caisse automatique de ma banque, à Londres, ne travaille guère autrement. Elle ne me fournira que des unités de 5 livres. Je peux en retirer 20 ou 45, mais non pas une livre ni 37... Bohr dit que les électrons « en orbite » autour du noyau d'un atome ne pouvaient pas suivre une spirale progressive vers l'intérieur, car cela aurait exigé un rayonnement continu d'énergie. Selon la théorie des quanta, ils ne pouvaient en libérer que certaines quantités fixes et, pour ce faire, un électron devait « sauter » instantanément d'une « orbite » à l'autre — comme si Mars sautait tout à coup sur l'orbite de la Terre. Il existait, disait Bohr, des orbites stables, un peu comme des barreaux sur une échelle. Mais il n'y avait rien entre les orbites, et un électron ne pouvait pas spiraler vers le noyau, car il lui aurait fallu pour cela libérer des quantités fractionnées d'énergie.

Ce que faisait Bohr n'était pas très orthodoxe. L'idée d'orbite relève de la physique classique, des lois de Newton. Celle d'états de l'électron correspondant à des quantités fixes d'énergie (les niveaux d'énergie, comme on en vint à les appeler) est venue de la physique quantique. Un modèle assemblant des bouts de chaque théorie ne permettait pas de voir ce qui faisait marcher les atomes... mais

Niels Bohr avait l'habitude de commencer ses cours en disant à ses étudiants : « Considérez que chaque phrase que je prononce n'est pas une affirmation, mais une question ». On le voit ici, en 1936, conversant avec deux autres lauréats du prix Nobel de physique, Werner Heisenberg (au centre) et Wolfgang Pauli (à droite).

donnait à Bohr juste ce qu'il fallait pour progresser dans les dix années suivantes.

Bohr poursuivit ses travaux à Copenhague, où les autorités avaient fondé un institut pour l'inciter à revenir. Devenu directeur de l'Institut Niels Bohr en 1920, il en fit un grand centre de recherche. Les théoriciens de la physique y venaient du monde entier confronter leurs idées et sonder les mystères des quanta et de l'atome. Ce fut alors, au début des années 20, que Bohr accomplit son plus grand exploit : une théorie de l'atome qui expliquait, au moins dans ses grandes lignes, l'ensemble de la science chimique.

Le Sibérien Dmitri Mendeleïev avait mis au point sa classification des éléments peu après 1860. Il y montrait que ces substances fondamentales pouvaient être rangées dans un tableau par ordre de masse atomique croissante et qu'on y retrouvait, les uns sous les autres, des éléments aux propriétés chimiques très proches. Comment des éléments de masse atomique très différentes pouvaient-ils avoir des propriétés chimiques semblables ? On ne l'expliquait pas, jusqu'à ce que Bohr améliore sa théorie de l'atome dans les années qui suivirent la Première Guerre mondiale. Bohr voyait bien, et ses contemporains avec lui, que les propriétés chimiques des atomes dépendaient presque exclusivement du nombre d'électrons qu'ils contenaient. Ce nombre est lié à celui des protons (particules chargées positivement) dans le noyau, et donc à la masse atomique. Mais les électrons eux-mêmes sont la face visible que l'atome présente au monde extérieur, les « poignées » par lesquelles il interagit avec les autres atomes. Pourquoi donc un atome de lithium, qui contient trois électrons, peut-il alors être très semblable chimiquement à des atomes de sodium — 11 électrons — et de potassium — 19 électrons ? Une fois de plus, Bohr réalisa un modèle imaginaire de l'atome capable d'expliquer les observations, sans attendre une avancée au plan de la physique théorique.

Il faut imaginer les « orbites » des électrons autour du noyau plus comme les pelures superposées d'un oignon que comme des orbites de planètes autour du Soleil. Bohr disait en effet que l'orbite ou

la couche la plus proche du noyau n'avait de place que pour deux électrons. Il ne s'inquiétait pas de savoir pourquoi ; il avait seulement choisi cette limitation pour répondre à ce qu'on observait des propriétés chimiques des éléments. La couche suivante, plus éloignée du noyau, avait place pour huit électrons. Prenons un atome qui possède six protons dans son noyau et a donc besoin de six électrons pour rester électriquement neutre : il en logera deux dans sa couche interne, quatre dans la seconde. Mais un atome de 11 protons comme le sodium en a deux dans la couche interne, huit dans la seconde, qui est ainsi complète, et un dernier qui a dû s'en aller dans une troisième, tout seul à ce dernier niveau. Cela ressemble beaucoup à ce qui se passe pour le lithium, qui a deux électrons au niveau intérieur et un seul, lui aussi, au-delà. Et le potassium s'ajuste au tableau si on l'imagine avec trois niveaux complets (2, 8 et 8 électrons) et un électron solitaire sur un quatrième.

Ce qui importe en chimie est avant tout le nombre des électrons de la couche externe. Travaillant sur une couche après l'autre et sur des atomes de plus en plus lourds avec un nombre croissant d'électrons, Bohr put expliquer les relations entre les éléments du tableau périodique de Mendeleïev par leur structure atomique. Il ne savait pas du tout pourquoi une couche ayant huit électrons devait afficher « complet », mais profitait de ce que c'était ainsi pour expliquer les liaisons entre atomes.

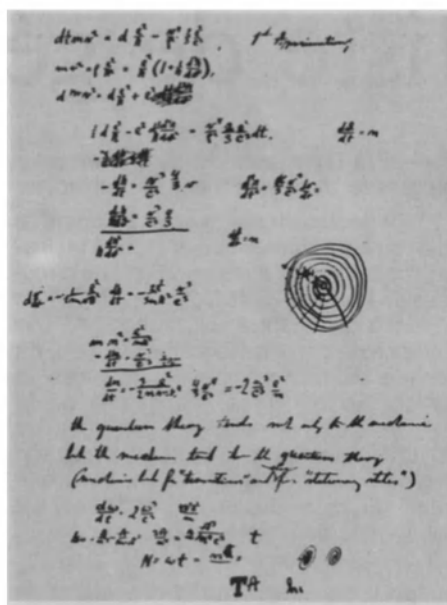
Niels Bohr (à gauche) et Ernest Rutherford en 1923, assis dos à dos au cours d'un pique-nique au bord de l'eau à Cambridge, où Bohr venait recevoir sa nomination de docteur ès sciences honoris causa. En 1911, Rutherford avait apporté à la science sa plus grande contribution en énonçant sa théorie sur la structure planétaire de l'atome (voir article). Et c'est en travaillant avec lui à l'Université de Manchester que Bohr avait étudié les prolongements, sur le plan théorique, du modèle planétaire de l'atome, en associant à la théorie des quanta élaborée par le physicien allemand Max Planck.



► Bohr ne prouvait rien mathématiquement : il savait simplement que cela devait être ainsi. Einstein, dans ses *Notes autobiographiques* publiées en 1949, commente ainsi l'œuvre de Bohr et la théorie des quanta à ses débuts : « Que ces fondations peu sûres et contradictoires aient suffi pour permettre à un homme comme Bohr, avec son instinct et son doigté, de découvrir les grandes lois des lignes spectrales et des couronnes d'électrons dans les atomes, en même temps que leur signification pour la chimie, m'est apparu comme un miracle — et m'apparaît encore comme tel aujourd'hui. »

En 1922, Bohr reçut le prix Nobel pour son œuvre. La même année, on découvrit un nouvel élément dont l'existence avait été prévue par sa théorie atomique. On l'appela hafnium. Mais ce ne fut qu'en 1926 et 1927 que les physiciens commencèrent enfin à asseoir la théorie des quanta sur une base sûre, découvrant les lois qui expliquaient pourquoi les électrons se comportaient ainsi, pourquoi leur nombre dans chaque couche était limité. Cette version complète de la théorie quantique faisait intervenir des notions qui semblent encore bizarres. Il ne fallait plus penser à l'électron comme à une petite particule, mais plutôt comme à quelque chose qui serait à la fois onde et particule. Toute expérience conçue pour trouver une particule voyait effectivement l'électron se comporter en particule, mais si l'on faisait l'expérience pour mesurer les propriétés des ondes, elle montrait des électrons se comportant en ondes... Que se passait-il donc vraiment ?

Avant 1930, les physiciens disposaient certes d'une théorie complète — un ensemble d'équations cohérentes — pour décrire atomes, électrons et rayonnement, mais qui avait l'inconvénient d'être



Sur cette page manuscrite couverte d'équations, le calcul par Niels Bohr du coefficient de variation du rayon et de la fréquence d'un électron décrivant un mouvement circulaire.

incompréhensible. Une fois de plus, Bohr vint à la rescousse. Cela n'avait pas, dit-il, à être compréhensible. La seule chose dont nous ayons une connaissance directe est issue d'une expérience ; et tant que nous pouvons prédire comment les expériences vont tourner, nul besoin de s'inquiéter de ce que font les particules quand on ne les regarde pas. Nous simplifions un peu ici cette philosophie, plus tard connue comme « l'interprétation de Copenhague » de la mécanique quantique, mais pas tellement. Pendant plus d'un demi siècle, suivant la leçon de Bohr, les physiciens se sont servis des quanta

pour expliquer le comportement des molécules (y compris celui de molécules biologiques comme l'ADN), pour étudier les centrales (et les bombes) nucléaires, construire des ordinateurs, des montres digitales, des lasers. A ce jour, personne ne peut dire à quoi ressemblent réellement les particules du monde quantique, ni ce qu'elles « font » quand elles ne sont pas interceptées par nos expériences. Mais toutes les expériences réalisées depuis un demi siècle ont donné des résultats en accord avec les prédictions de la théorie des quanta.

Le plus grand succès de Bohr a été sans doute d'expliquer le tableau périodique des éléments. Sa façon pragmatique d'aborder les contradictions de la théorie des quanta, de dire qu'aussi longtemps que « ça marchait », peu importait de savoir pourquoi, a influencé toute une génération de chercheurs et conserve un grand poids aujourd'hui. Mais ses apports ont été de première importance, même après les années 20, en particulier pour comprendre la fission nucléaire. Et il a été l'un des premiers promoteurs du CERN, le Centre européen de recherche nucléaire, en 1952. Il est mort paisiblement à Copenhague le 18 novembre 1962, quelques semaines après son 77^e anniversaire.

JOHN GRIBBIN, du Royaume-Uni, astrophysicien et auteur d'œuvres de vulgarisation scientifique, ancien membre de l'Unité de recherche en matière de politique scientifique de l'Université du Sussex en Angleterre, assure actuellement les fonctions de physicien consultant pour la revue *New Scientist*. Il a consacré de nombreux ouvrages à l'astronomie, la géophysique et la climatologie. Son dernier livre, publié en 1984, s'intitule *In Search of Schrodinger's Cat* et porte sur l'évolution de la physique quantique.

Histoire d'ions

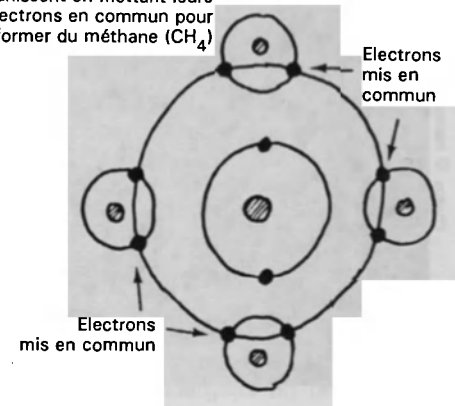
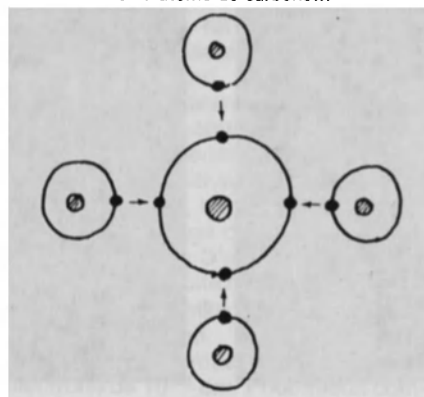
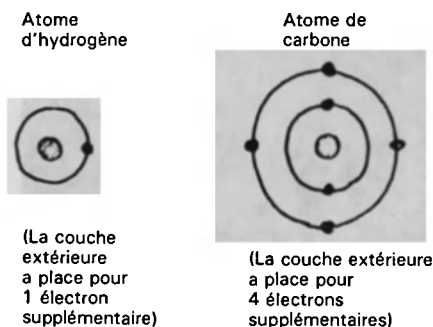
Pour une raison ou pour une autre, un atome cherche à se stabiliser dans un état qui lui assure la plénitude complète de sa couche extérieure d'électrons. Pour un atome comme le sodium, le meilleur moyen d'y parvenir est de se débarrasser de l'électron solitaire le plus éloigné de son noyau, de façon à dégager la couche sous-jacente, qui avec ses huit électrons a atteint sa pleine capacité. L'atome de chlore, quant à lui, n'a que sept électrons dans sa couche extérieure et n'atteint la plénitude chimique que s'il s'en procure un huitième. Aussi, lorsque le sodium et le chlore se rencontrent, il se produit une réaction : chaque atome de sodium perd un électron et conserve une charge positive nette, pendant que chaque atome de chlore gagne un électron et acquiert une charge négative nette. Les atomes ainsi chargés (qui deviennent des ions), s'organisent en

structures cristallines, dont les éléments sont retenus ensemble par des forces électriques. Ces cristaux sont ceux du sel ordinaire, dont nous accommodons nos aliments.

Mais cet équilibre chimique peut être obtenu par d'autres moyens. Deux atomes peuvent mettre en commun leurs électrons périphériques et nouer une liaison chimique. C'est ainsi que l'hydrogène et le carbone s'unissent pour donner du méthane. Chaque atome de carbone a besoin de quatre électrons supplémentaires pour compléter sa couche extérieure. L'atome d'hydrogène n'a besoin, lui, que d'un seul électron pour compléter l'unique couche qui entoure son noyau et qui a place seulement pour deux électrons. Aussi, quatre atomes d'hydrogène viennent-ils entourer un atome de carbone. De la sorte, huit électrons appartiennent de façon indiscernable à l'ensemble du groupe, et chaque élément peut entretenir l'illusion d'exister dans l'état qu'il ambitionne, c'est-à-dire entouré d'une couche complète d'électrons.

4 atomes d'hydrogène et 1 atome de carbone...

... s'unissent en mettant leurs électrons en commun pour former du méthane (CH₄)



Pour que vive le folklore

par Jean Paul Guibert



Photo © Tous droits réservés

Le dos de cette carte à jouer contemporaine de Puri, une ville de la province d'Orissa en Inde, représente l'une des incarnations de Vishnu, divinité de la triade hindoue, sous la forme d'un être hybride, Navagunjara, à la fois homme et animal, serpent et oiseau.

LE folklore — les folklores — sont une part du patrimoine de l'humanité, ils sont sa tradition, sa mémoire populaire et le musée vivant de nos civilisations. Transmis par tradition orale, hérité, assimilé par l'imitation ou l'apprentissage, le folklore est labile et fluctuant, c'est dire qu'il est vivant, c'est dire aussi qu'il peut mourir.

Transposé, adapté, modifié, il peut apparaître comme bien ou mal nourri, riche ou

pauvre ; il est en fait à l'image de l'homme et c'est bien ainsi que nous le voyons aujourd'hui : aussi précieux que fragile, sujet à la perte, à l'oubli, à la caricature et, bien entendu, au pillage. Il échappe à toute définition étroite et ses contours sont difficiles à cerner. Il n'en est que plus difficile à défendre et s'en trouve d'autant plus menacé.

Le folklore semble avoir, pour l'instant, moins de chance que l'art, dont la protec-▶



Deux exemples d'artisanat moderne : à gauche, une timbale cérémonielle du Bénin, faite d'unealebasse gravée selon une technique traditionnelle. Les bandes et les frises dont sont généralement ornées lesalebasses entourent ici un

motif de bicyclette. A droite, ces boîtes de conserve transformées en tamis que l'on trouve sur le marché de Porto-Novo, la capitale administrative du Bénin, sont finement perforées par les ferblantiers suivant des motifs décoratifs traditionnels.

tion suscitait pourtant, il n'y a encore pas si longtemps, les mêmes calculs hésitants ; cependant, cette malchance est aussi une preuve de sa vitalité, car les résistances ou les oppositions dont il est l'objet, ou qu'il suscite, démontrent aussi qu'il vit et existe réellement en lui-même et en nous, pour ne rien dire de ce qui est rarement évoqué : ses pouvoirs poétiques et pédagogiques, sa force symbolique et ses possibilités cathartiques, qui en font l'un des instruments privilégiés de la création, de l'éducation et de la transmission des valeurs.

A cet égard, il est révélateur que l'Unesco soit saisie aujourd'hui du problème de la conservation et de la protection du folklore. Retrouver ses racines, conserver son identité, sont enfin perçus comme une nécessité par tous. Connaître et respecter les autres passe aussi par la connaissance et le respect de soi, et la diversité des cultures qui souligne les différences, souligne aussi à travers elles l'originalité de l'espèce humaine tout entière.

La question essentielle est celle du droit du folklore à exister, un droit qui ne se limite pas à la reconnaissance de cette existence, mais soulève également le problème plus technique de sa définition, de la recherche de ses diverses manifestations et de leur conservation. C'est pourquoi il sera nécessaire d'agir avec une extrême souplesse. Les structures qui devront être mises en place pourront s'inspirer des modèles adoptés pour d'autres formes de création ; mais elles devront aussi être adaptées, permettre les exceptions et les cas particuliers, et ceci afin de ne pas figer le folklore ni en arrêter l'évolution, mais au contraire de le stimuler lorsqu'il sera possible de le faire. A trop légiférer ou catégoriser, on risquerait de provoquer des pertes irréversibles. Il n'est pas exclu qu'une sorte de consensus puisse émerger spontanément entre les techniciens,

les chercheurs et les représentants des différentes parties intéressées pour que les excès de tous ordres soient évités.

Une fois recueilli, le folklore doit être montré et diffusé par tous les moyens, afin de permettre sa connaissance et son étude — ou tout simplement sa découverte — par le plus grand nombre ; mais il doit aussi être éclairé, replacé dans son ou ses contextes, comparé et échangé. Il pourra ainsi devenir l'un des vecteurs privilégiés de la reconnaissance de l'identité de l'autre.

Mais il ne faut pas se leurrer : une utilisation abusive ou caricaturale, qui ne poursuivrait pas les mêmes buts mais exploiterait les mêmes données — quitte à les dégrader — pourrait en être faite, car on a très justement pressenti tout le potentiel de naturel et de fascination qui émane des nombreuses manifestations du folklore.

C'est précisément là que se pose le problème de la protection des droits qui s'y rattachent, ceci n'excluant pas la préoccupation plus immédiate de la protection des fonds déjà constitués. Là aussi, il conviendra d'agir avec une certaine souplesse pour ne pas enfermer le folklore dans un protectionnisme qui risquerait d'aller à l'encontre des buts recherchés. Le folklore devra donc être géré et protégé, comme tout bien humain, au moyen de lois le garantissant contre toute atteinte à son intégrité et à son authenticité. Cette protection globale ne pourra s'instaurer sans une démarche volontaire de la communauté internationale, qui devra tenir compte elle-même des jugements et des points de vues de chacun de ses membres, afin d'éviter toute dévaluation de son action.

Le folklore ne pouvant exister sans agents transmetteurs, ceux-ci devront être protégés, en tout premier lieu à l'intérieur de leur propre pays et communauté. Mais leur pro-

tection est aussi affaire de tous. Il faut donc que la sensibilisation et la prise de conscience soient tout autant nationales qu'internationales.

L'existence de préoccupations de ce genre, souvent anciennes, dans certains pays qui se sont déjà dotés de structures adéquates, est un atout précieux pour éviter aux autres nombre d'erreurs dues au manque d'expérience et permettre, grâce à leurs connaissances et leur coopération, une mise en place plus rapide et efficace des divers moyens de protection, de collecte, d'indexation et de diffusion des données relatives au folklore.

Si l'opportunité, ou même la possibilité, de mettre en place un instrument international contraignant suscite des réserves et des réticences, une majorité se dégage malgré tout en faveur de l'établissement d'un instrument souple, qui pourrait prendre la forme d'une recommandation internationale. La prochaine Conférence générale de l'Unesco pourrait avoir à formuler un certain nombre de principes qu'elle inviterait les Etats à adopter sous forme de lois nationales. Par le biais de la coopération internationale, et avec l'appui de volontés nationales clairement exprimées, l'Unesco pourrait contribuer à la mise en place des infrastructures nécessaires, à l'établissement d'une typologie, à la formation de personnel, au recensement des institutions compétentes et à la constitution d'un registre international des biens culturels folkloriques. ■

JEAN PAUL GUIBERT, sculpteur et écrivain français, a publié une dizaine d'ouvrages (textes poétiques et écrits sur l'art). Il a aussi travaillé sur les traditions orales et leurs contenus. Passionné par les arts populaires et les arts dits primitifs, il s'intéresse particulièrement aux problèmes que posent la conservation, la diffusion et les échanges des patrimoines culturels du monde entier.



Le répertoire classique du Nô au Japon est toujours joué par des acteurs professionnels appartenant à cinq écoles officiellement reconnues depuis le 17^e siècle. Or, on découvrit en 1910 à Kurokawa, un village rizicole isolé au nord-est de Tokyo, une forme très ancienne de Nô, conservée depuis des siècles et interprétée régulièrement six fois par an, avec un talent remarquable, par deux troupes d'acteurs amateurs du village, qui se produisent sur une scène de fortune éclairée par des chandelles (à gauche).

Le Butoh, apparu au début des années 60, est devenu l'un des courants majeurs de la danse contemporaine au Japon. Exécuté avec une lenteur onirique, dans une concentration intense, le Butoh se veut une plongée dans les ténèbres, aux sources mêmes de la vie et de la danse. Largement improvisé lorsqu'il est interprété par des solistes, qui par les métamorphoses de leur corps maquillé de blanc cherchent à exprimer dans leur chair les images de leur monde intérieur, il peut obéir aussi à une chorégraphie très précise, exécutée par des groupes de danseurs (à droite), qui tentent de créer un univers ou de retrouver des gestuelles héritées de la vie quotidienne traditionnelle.



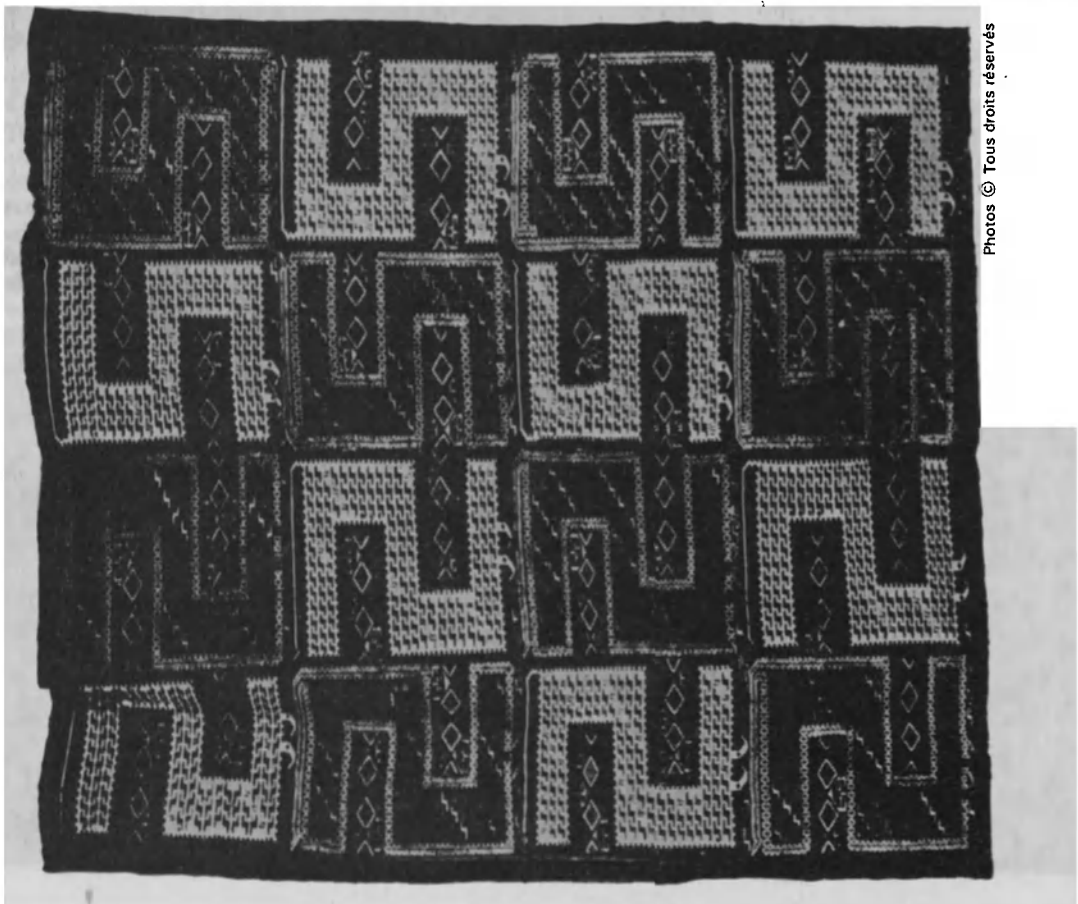
Ce tissu peint et ce récipient en terre cuite des Indiens shipibo au Pérou sont décorés de motifs géométriques traditionnels, signes distinctifs de la tribu.





Ce moule à pain d'épice en bois de pommier représentant Adam et Eve fait partie d'une collection de formes en bois fabriquées aux 17^e, 18^e et 19^e siècles dans la ville de Toruń, en Pologne.

Ce tapis caucasien à poil ras du 19^e siècle (en bas) provient de la région de Karabakh, en Azerbaïdjan (URSS). Les figures en forme de S symbolisent des dragons bénéfiques, et les lignes diagonales, l'eau courante. Liatif Kerimov (ci-dessous), tisserand et dessinateur ornementaliste, est l'auteur d'un important ouvrage sur le tapis d'Azerbaïdjan.



Photos © Tous droits réservés

L'Unesco et la protection du folklore

LES activités en vue de préserver le folklore furent inscrites au programme de l'Unesco en 1973 à la suite d'une communication du gouvernement de la Bolivie demandant que soit examinée la possibilité d'élaborer un nouveau protocole annexe à la Convention universelle sur le droit d'auteur, afin de réglementer « la conservation, la promotion et la diffusion du folklore ».

À la suite de diverses études préliminaires et d'échanges de vues engagés avec les Comités institués par les Conventions internationales sur le droit d'auteur (Convention universelle et Convention de Berne), appelés à préciser dans quelle mesure la protection du folklore pourrait relever du droit d'auteur, l'Unesco orienta ses recherches dans deux directions : l'étude globale de la protection du folklore qui, pour être complète requiert une démarche interdisciplinaire, et l'étude des aspects « propriété intellectuelle » impliqués en la matière, menée conjointement avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

L'étude globale de la protection du folklore fut entamée par l'Unesco en 1981 par une enquête auprès des Etats membres, qui fut suivie en février 1982 de la réunion d'un Comité d'experts gouvernementaux. Celui-ci n'obtint pas de consensus sur la définition du folklore, mais invita l'Unesco à poursuivre ses travaux en vue de parvenir à une réglementation générale qui en assure la protection.

En janvier 1985, un second Comité d'experts gouvernementaux se réunit au

siège de l'Unesco pour étudier l'étendue et la portée que pourrait avoir une telle réglementation. Ce Comité proposa dans ses conclusions une *définition* du folklore : « Le folklore (au sens large de culture traditionnelle et populaire) est une création émanant d'un groupe et fondée sur la tradition, exprimée par un groupe ou par des individus, reconnue comme répondant aux attentes de la communauté en tant qu'expression de l'identité culturelle et sociale de celle-ci ; les normes et les valeurs se transmettent oralement, par imitation ou par d'autres manières. Ses formes comprennent, entre autres, la langue, la littérature, la musique, la danse, les jeux, la mythologie, les rites, les coutumes, l'artisanat, l'architecture et d'autres arts. »

Pour ce qui est de l'*identification* du folklore, le Comité jugea notamment souhaitable d'établir des systèmes de collecte et d'enregistrement de ses diverses expressions, et d'assurer une coordination entre les systèmes de classement utilisés.

Toujours selon les conclusions du Comité, la *conservation* de la documentation relative aux traditions folkloriques appellerait la mise en place d'un réseau d'archives, l'harmonisation des méthodes d'archivage et la création de musées où le folklore serait représenté. Pour assurer la *protection* des traditions folkloriques, il conviendrait en particulier d'en introduire l'étude dans les programmes d'enseignement, de garantir aux différentes ethnies et communautés nationales le droit à leur propre folklore et de constituer des conseils nationaux du folklore ayant un caractère représentatif.

La *diffusion* du folklore devrait être encouragée par l'organisation de manifestations folkloriques à l'échelon régional, national et international, la publication de périodiques, la sensibilisation des médias et la création de centres de documentation et de bibliothèques spécialisées.

En ce qui concerne l'*utilisation* du folklore — en dehors des aspects qui relè-

vent de la propriété intellectuelle et qui font l'objet de « dispositions type de législation nationale » adoptées en juin 1982 sous les auspices conjoints de l'Unesco et de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle — il y aurait lieu d'appeler l'attention des autorités compétentes sur le fait que la protection du folklore doit s'étendre notamment aux porteurs de la tradition ainsi qu'aux matériaux recueillis, qu'il faut garantir contre tout emploi abusif, intentionnel ou dû à la négligence.

Enfin, le Comité estima qu'il fallait inviter les Etats membres à coopérer étroitement avec les institutions et organisations compétentes, ainsi qu'entre eux, notamment pour assurer sur le plan international aux différents ayants droit (communautés ou personnes physiques ou morales) la jouissance des droits pécuniaires ou moraux découlant de la recherche, de la création, de l'interprétation de l'enregistrement ou de la diffusion d'œuvres du folklore.

Quant à une éventuelle réglementation internationale, le Comité fut d'avis qu'elle ne saurait prendre la forme d'une convention. En revanche, l'unanimité se fit autour de la formule d'une recommandation internationale, où seraient énoncés des principes que les Etats membres pourraient adopter dans une loi nationale, ou autrement. ■

Pour mettre en valeur le patrimoine musical traditionnel de la Chine, d'une richesse exceptionnelle, les autorités chinoises ont entrepris de recueillir, dans toutes les provinces du pays, des chansons populaires destinées à former une collection qui comptera trente volumes. Le Fonds international pour la promotion de la culture de l'Unesco a prêté son concours à ce projet en fournissant le matériel d'enregistrement nécessaire. Sur la photo, séance d'enregistrement de musiciens du Xianghe (province de Hebei), jouant d'instruments traditionnels. Au premier plan, un paysan de 75 ans plonge une sorte de flûte appelée Shuang Guan dans un bol d'eau pour décrire les ébats des cygnes sur un lac.

Avec l'appui de l'Unesco et de son Fonds international pour la promotion de la culture a été créé au Caire, en 1981, un atelier de cinéma anthropologique, qui est l'un des premiers en son genre dans les pays arabes. Centre de formation, de recherche et de production, il vise à la préservation et à l'affirmation des valeurs culturelles traditionnelles. Ci-dessous, image d'un film tourné en Egypte dans le cadre de cet atelier et montrant un potier.



Bartolomé de Las Casas

« L'apôtre des Indiens »

IL n'y a pas très longtemps que je voyais à la devanture d'un libraire un livre intitulé *L'anticolonialisme européen, de Las Casas à Karl Marx*. Eh bien, me dis-je, voilà notre héroïque prêtre mis encore une fois à contribution, comme toujours lorsqu'il s'agit de défendre une noble cause dans le monde.

Il semble évident de prime abord que Bartolomé de Las Casas, grand censeur de la

Scènes de la vie quotidienne des Aztèques (pêche, tissage, transport de roseaux, concassage du maïs et cuisson des galettes de maïs...), telles que les contempla sans doute Bartolomé de Las Casas au cours de son long séjour au Mexique. Ces illustrations commentées sont tirées du Codex Mendoza, un manuscrit aztèque composé sur ordre de Don Antonio de Mendoza, premier vice-roi de la Nouvelle-Espagne, pour l'empereur Charles Quint. Réalisé selon une technique pictographique indigène, le manuscrit fut annoté par un prêtre espagnol. Le Codex ne parvint jamais à l'Empereur et aboutit un siècle plus tard à la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford, où il se trouve encore aujourd'hui.

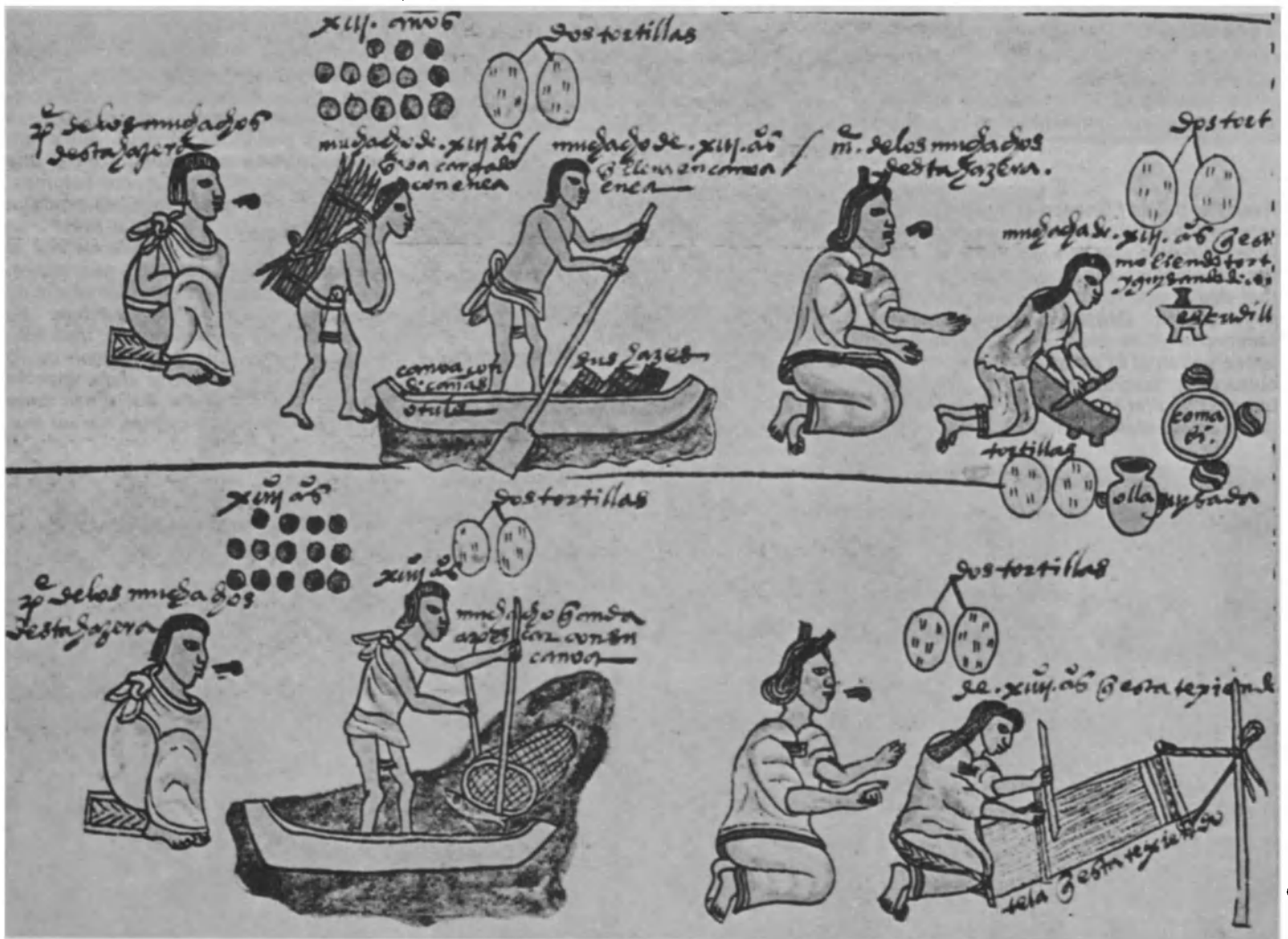
colonisation espagnole dans le Nouveau Monde, devait être un anticolonialiste, de sorte que le mouvement contemporain qui porte à l'émancipation des colonies pourrait le compter parmi ses grands précurseurs.

Si notre religieux accepte les bulles du pape Alexandre VI des 3 et 4 mai 1493 qui accordèrent aux rois d'Espagne la domination des Indes Occidentales, c'est parce qu'il les interprète dans le sens d'un mandat obligeant le pouvoir temporel espagnol à mettre ses ressources au service de la conversion religieuse des hommes dont on venait de découvrir l'existence, tout en sauvegardant leur souveraineté et leurs possessions dans le cadre d'une architecture politique qu'il qualifie de quasi-impériale, en préservant leur liberté et leur droit à la jouissance de leurs biens, en les attirant vers la foi par la voie de la persuasion et non par celle de la violence, comme le Christ et les apôtres l'ont prêché.

Quand, au terme de sa polémique de 1550-1551, à Valladolid, avec le docteur Ginés de Sepúlveda, on demande à Las Casas « ce que, à son avis, il serait licite et expédient de faire », voici ce qu'il répond :

« Dans les régions qui ne présentent pas de péril, il faut, à la manière prescrite par l'Évangile, que pénètrent uniquement les prédicateurs et ceux qui pourraient apprendre aux indigènes les bonnes mœurs conformes à la foi chrétienne, et ceux qui pourraient leur parler de paix. Et là où un danger quelconque serait à redouter, il conviendrait d'établir à la frontière quelques forteresses à partir desquelles on commencerait à s'entretenir avec ces gens, et peu à peu la religion se multiplierait et gagnerait du terrain par les voies pacifiques de l'amour et du bon exemple. » Et il ajoute que telle fut l'intention de la bulle d'Alexandre VI et nulle autre, tout comme celle de Paul III, à savoir que (les indigènes) une fois chrétiens seraient assujettis à Sa Majesté, non pas pour en faire des esclaves ou les priver de leur pouvoir, mais seulement pour les placer sous sa juridiction suprême, un tribut raisonnable étant exigé d'eux pour la protection de la foi et l'enseignement des bonnes mœurs et du bon gouvernement.

Certes, pour Las Casas, la pénétration espagnole dans le Nouveau Monde a un but éminemment religieux. Il accepte néanmoins qu'à côté des prédicateurs se tiennent ceux qui peuvent apprendre les bonnes



mœurs aux indigènes et leur parler de paix, autrement dit, que l'enseignement de la foi, des bonnes mœurs et du bon gouvernement aillent de concert. Dans son *Historia de las Indias* (livre III, ch. 102), il déclare qu'on aurait dû y envoyer de vrais colonisateurs, « des agriculteurs vivant de la culture de terres si heureuses, cédées par leurs propres habitants et maîtres légitimes, c'est-à-dire les Indiens, les uns et les autres se mariant entre eux, pour que de ces unions surgisse l'une des meilleures républiques qui soit, peut-être la plus chrétienne et la plus pacifique du monde, au lieu d'y envoyer indifféremment toute sorte de scélérats qui les pillèrent et les dévastèrent... » Ainsi, comme l'a justement fait remarquer Marcel Bataillon, Las Casas n'exclut pas entièrement le schéma colonisateur, mais insiste sur le côté pacifique et instructif qu'il doit avoir, avec de bons et gentils colons qui ne refusent pas d'épouser les autochtones pour faire un Etat meilleur. Il prédit donc l'union par le métissage qui caractérisera le peuplement de l'Amérique latine jusqu'à nos jours.

Las Casas suppose que le droit de domination accordé par les bulles papales aux rois d'Espagne devient effectif lorsque les Indiens, de leur plein gré, ont accepté la foi. Dès lors, les anciens seigneurs indiens cessent d'exercer leur gouvernement de droit pour devenir des ministres de la couronne espagnole. Cependant, pour Las Casas, cette domination n'est pas de nature purement politique, elle constitue un moyen propre et nécessaire pour la propagation de la foi chrétienne. « Et ladite donation et commission est davantage pour le bien et l'utilité des infidèles que pour celui des princes chrétiens. »

En outre, dans un mémoire de février 1543, Las Casas propose, « pour établir juridiquement et fermement les droits royaux chez ces peuples et sur leurs territoires, qu'on examine s'il ne conviendrait pas que les religieux, conjointement avec les officiers du roi ou les personnes compétentes, désignées par qui de droit, concluent des accords, au nom de l'empereur, avec les seigneurs, les caciques et leurs peuples, de sorte que tous acceptent par leur seule volonté et en toute liberté de se soumettre à l'autorité de Sa Majesté, en convenant d'un montant modéré pour les tributs, droits et autres impôts royaux qu'ils auraient à acquitter ».

Point n'est besoin de rappeler l'opposition de Las Casas non seulement à la conquête par les armes mais aussi à l'assujettissement des Indiens au système espagnol de l'*encomienda*, qui les plaçait sous la domination d'un « encomendero », un maître. Si, dans cet ordre d'idées, il ne réussit pas à faire supprimer l'*encomienda*, du moins parvint-il à obtenir qu'elle soit limitée par le pouvoir royal et, de ce fait, que soient mieux protégés les Indiens soumis à cette institution.

Dans l'étude préliminaire de son traité *De*



Regia Potestate, on peut lire « qu'aucun Etat, Roi ou Empereur ne saurait aliéner des territoires ni changer leur régime politique, sans le consentement exprès de ses habitants ». Las Casas va donc jusqu'à proclamer le droit à l'autodétermination, à savoir que la cession de territoires ou de populations n'est juridiquement concevable que si les gouvernants obtiennent au préalable le libre consentement des peuples et des citoyens directement concernés. D'où les déductions de Las Casas, pour qui « tant que les peuples de ce monde des Indes, et leurs rois, ne consentiront pas librement à la donation papale faite en faveur de nos rois, tant qu'ils ne la ratifieront pas et ne leur remettront pas leurs possessions, ceux-ci ne détiendront qu'un titre, autrement dit, une raison pour eux d'obtenir la suprême autorité sur ledit monde et le droit, issu de ce titre, de revendiquer ces royaumes tout comme l'empire universel, mais n'auront pas le droit de l'exercer sur eux. Sans cette volonté, il manque aux rois d'Espagne le droit principal. » (Passage qui figure dans le *De thesauris*). Cette doctrine de notre auteur fut l'une des plus discutées par ses partisans et ses détracteurs.

Né vers 1484 à Séville, Bartolomé de Las Casas dut connaître dès l'enfance les captifs du Levant et de la Berbérie, des Canaries et de l'Afrique occidentale, parmi lesquels on trouvait pêle-mêle des hommes et des femmes à la peau blanche, noire ou cuivrée. Lors de sa première expérience de colonisation aux Antilles — au milieu des champs de manioc, des laveries d'or et des élevages de bétail — il eut à traiter avec la domesticité antillaise, Indiens libres des *naborias* (systèmes de répartition des Indiens affectés au service domestique), ainsi qu'avec les Caraïbes et autres indigènes réduits en esclavage par la guerre et le brigandage des premiers colons.

C'est dans ce contexte qu'il adhère à la cause des Indiens, après avoir entendu le

Dix ans après Christophe Colomb, en 1502, débarquait aux Indes occidentales un jeune religieux sévillan, Bartolomé de Las Casas, qui allait se rendre célèbre par son acharnement à défendre les Indiens contre les cruautés des colons espagnols, ce qui lui valut de passer à l'histoire comme « l'apôtre des Indiens », mais aussi de se faire taxer de fanatique et même de psychopathe par un éminent historien espagnol du 20^e siècle. Certes, cette vive opposition au colonialisme était surprenante à une époque où d'autres nations européennes se lançaient, dans le sillage de l'Espagne et du Portugal et sans aucun égard pour les droits des autres peuples, dans une entreprise d'expansion coloniale. Cette gravure à l'effigie de Las Casas (ci-dessus) a été réalisée à partir du seul portrait de lui que l'on connaisse, œuvre du peintre espagnol Antonio Lara.



En 1544, à l'âge de 70 ans, le turbulent Bartolomé de Las Casas reçut la consécration officielle de sa lutte pour les Indiens du Mexique : sur recommandation de Charles Quint, il est nommé par le pape évêque de Chiapas, devenue de nos jours l'Etat de Chiapas au Mexique. Cette terre était « interdite aux conquistadors », selon les termes du privilège concédé par l'Empereur. En haut, sur ce bas-relief maya provenant de Chiapas une femme offre un heaume au gouverneur de Yaxchilán. A droite, l'un de ces danseurs dits « concheros » ou « danzantes de la conquista » (danseurs de la conquête) qui, au cours d'une fête religieuse à Querétaro, dans l'Etat de Guanajuato au Mexique, représentent une bataille entre les Aztèques et les Espagnols qui se déroula à peu près à l'époque où Las Casas défendait avec ardeur les Indiens de la Nouvelle Espagne.

► sermon sans équivoque et courageux du père dominicain Antón de Montesinos, prêché en 1551 dans l'île Espagnole (Hispaniola, qui comprend aujourd'hui les Etats d'Haïti et de la République dominicaine), et qui pose, tel que Las Casas lui-même les recueille, un certain nombre de questions fondamentales : « Ces gens-là ne sont-ils pas des hommes ? Avec eux ne doit-on pas suivre et appliquer les préceptes de charité et de justice ? N'avaient-ils pas leurs terres à eux, et leurs seigneurs et leurs domaines ? Nous ont-ils offensés en quoi que ce soit ? »

Las Casas se dresse contre l'esclavage des Indiens parce qu'il n'admet pas que les guerres menées contre eux soient justes, ni légal le prétendu rachat par les Indiens de leur liberté moyennant l'asservissement d'autres Indiens, car il n'y avait que peu ou pas d'esclaves parmi eux, et le terme d'esclave chez les Indiens n'avait pas le même sens que chez les Européens.

Dans « Quelques principes », texte qu'il insère dans ses *Tratados* de 1552, publiés à Séville, notre auteur soutient que tout homme est supposé libre, tant que le con-

traire n'est pas démontré. Toutes les créatures rationnelles naissent libres et, par conséquent, la liberté est un droit naturel. L'esclavage chez l'être humain est un état accidentel, produit du hasard et de la fortune. Il ressort donc du droit commun, secondaire.

Dans le cinquième *Tratado*, Las Casas ne manque pas d'affirmer que la liberté des hommes est, après la vie, la cause la plus digne d'être défendue, et que s'il existe un doute quant à la liberté de quelqu'un, il faut toujours trancher en faveur de la liberté. Ainsi, pour Las Casas, « Sa Majesté doit, par ordre divin, faire libérer tous les Indiens réduits en esclavage par les Espagnols. Et les évêques doivent y veiller avec le plus grand soin et la plus grande diligence. D'une manière sainte et sage, les religieux convinrent de ne pas donner l'absolution à un Espagnol possesseur d'esclaves indiens tant qu'il ne les aurait présentés au tribunal de la Real Audiencia, conformément aux lois nouvelles, encore qu'il valût mieux faire les choses, s'ils en étaient absolument décidés, sans qu'on les conduisit devant le tribu-



nal, en raison des manœuvres auxquelles pouvait se prêter la procédure ».

En ce qui concerne l'esclavage des Africains, il est bon de rappeler que Las Casas a cru, lorsqu'il était aux Antilles, devant l'état précaire d'une population indigène proche de l'extinction, qu'on pourrait la soulager en la remplaçant par de la main-d'œuvre importée d'Afrique.

Helen Rand Parish, dans son ouvrage *Las Casas as a Bishop* (Washington D. C., Library of Congress, 1980), a montré que Las Casas, vers 1543-1544, pensait encore introduire deux douzaines d'esclaves africains dans son évêché de Chiapa pour aider les nouveaux colons espagnols et les religieux, en les faisant travailler à la culture du manioc. L'auteur estime avec raison que ce n'est que plus tard, peut-être à partir de 1546 et sûrement en 1552, que Las Casas finit par comprendre l'injustice totale de l'esclavage noir et regretta son opinion antérieure.

Rappelons que l'archevêque de Mexico, Alonso de Montúfar, avait écrit au roi d'Espagne le 30 juin 1560 : « Nous ne voyons pas pour quelle raison on asservirait les Noirs plutôt que les Indiens, car ceux-là, dit-on, acceptent volontiers le Saint Evangile et ne font pas la guerre aux chrétiens. »

De son côté, Las Casas, dans un passage fameux de la *Historia de las Indias* (livre III, ch. 103), explique qu'il avait proposé l'introduction des Noirs pour soulager le sort des Indiens, mais qu'ensuite il s'en était repenti en voyant avec quelle injustice les Portugais s'en emparaient pour en faire des esclaves et que, depuis lors, il considérait qu'ils étaient réduits en esclavage de façon injuste et tyrannique, « car le raisonnement qui vaut pour les Indiens vaut tout autant pour eux ».

Sur la double voie anti-esclavagiste, africaine et indigène, qu'il a suivie, Las Casas nous laisse deux admirables définitions, l'une concernant sa conception universelle de l'homme et l'autre la valeur essentielle de la liberté, comme nous l'avons déjà signalé.

C'est dans la *Historia de las Indias* (livre II, ch. 58) que figure sa célèbre conclusion à propos de « toutes les nations du monde que font les hommes et dont il n'est qu'une seule définition : tous possèdent entendement et volonté, tous ont cinq sens extérieurs et quatre sens intérieurs (...), tous se complaisent dans le bien (...) et tous rejettent et abhorrent le mal, s'altèrent dans le malheur qui les affecte ».

De plus, il croit que tous les peuples incultes sont capables de se civiliser et de contribuer au progrès de l'humanité, car « de même que la terre en friche ne porte point de fruits mais des chardons et des épines, bien qu'elle ait en elle la faculté qui, une fois cultivée, lui permet de donner des fruits domestiques, utiles et convenables (...), de même il ne saurait exister nulle personne au monde, aussi barbare et inhumaine fut-elle, et nulle nation qui, une fois instruites et formées comme l'exige la condition naturelle des hommes, et d'abord dans la doctrine de la foi, ne produisent en abondance des fruits d'hommes raisonnables. »

Sur le terrain de l'anti-esclavagisme, la route de Las Casas fut longue et pénible, mais les conclusions auxquelles il aboutit sont justes, et il a laissé de précieuses semences pour ceux qui, par la suite, se lanceront dans des campagnes similaires.



On a beaucoup reproché à Las Casas d'avoir proposé de remplacer la main-d'œuvre indienne par des esclaves noirs. L'historien français Marcel Bataillon a démontré que Las Casas n'avait pas été le premier à l'envisager et que de plus, sa proposition n'avait pas eu la moindre suite pratique. Par ailleurs, Las Casas devait plus tard s'en repentir amèrement car, écrit-il dans son *Historia de las Indias*, « le raisonnement qui vaut pour les Indiens vaut tout autant pour les Noirs ». En haut, Portrait d'un Noir, réalisé au fusain par un contemporain de Las Casas, le grand peintre allemand Albrecht Dürer.

Lorsqu'à partir de 1808, en liaison avec les guerres napoléoniennes, éclate l'insurrection des colonies espagnoles, la figure et l'œuvre de Las Casas reviennent au premier plan de l'actualité. En effet; sa mémoire aide les insurgés à démontrer que la domination espagnole fut nuisible et qu'elle devait cesser. Servando Teresa de Mier au Mexique, Simón Bolívar à Caracas et à la Jamaïque, Gregorio Funés à Córdoba et Tucumán, ont pour livres de chevet ceux de Bartolomé de Las Casas, et Juan Antonio Llorente, un libéral espagnol exilé en France, en exalte le souvenir.

Déjà Lewis Hanke, dans sa préface à la réédition, en 1965, des *Tratados* de 1552, soulignait l'actualité de la commémoration de Las Casas. En effet, les idées et les princi-

pes qu'il défendit au 16^e siècle font toujours l'objet d'un vif débat, à l'heure où le monde cherche péniblement une base honorable pour l'établissement d'une paix durable entre des peuples de cultures différentes.

Dans sa critique, Las Casas ne se contente pas de stigmatiser le recours à la force pour assujettir d'autres peuples et de dénoncer les maux de la servitude et de l'oppression causés par le régime colonial : il se livre aussi à une critique interne de sa propre pensée. On s'en aperçoit clairement au vu de l'effort qu'il accomplit pour en arriver à exiger le libre consentement des Indiens comme le préalable de leur évangelisation et de leur conversion, autant que de leur soumission à l'autorité des rois d'Espagne. Et cette même faculté d'autocritique apparaît dans l'évolution de sa pensée vis-à-vis de l'esclavage des Noirs d'Afrique, auxquels il finit par étendre la même doctrine de liberté que celle qu'il défendait sans trêve au profit des Indiens. ■

SILVIO ZAVALA, du Mexique, est un spécialiste de l'histoire de l'Amérique latine et notamment de la période de la conquête et de la colonisation espagnoles, à laquelle il a consacré de nombreux ouvrages. Il a dirigé le Musée national d'histoire du Mexique et présidé la Commission d'histoire de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire, ainsi que l'Institut international de philosophie et de sciences humaines. Parmi ses œuvres, Une aventure mythologique de la Renaissance a paru en langue française.

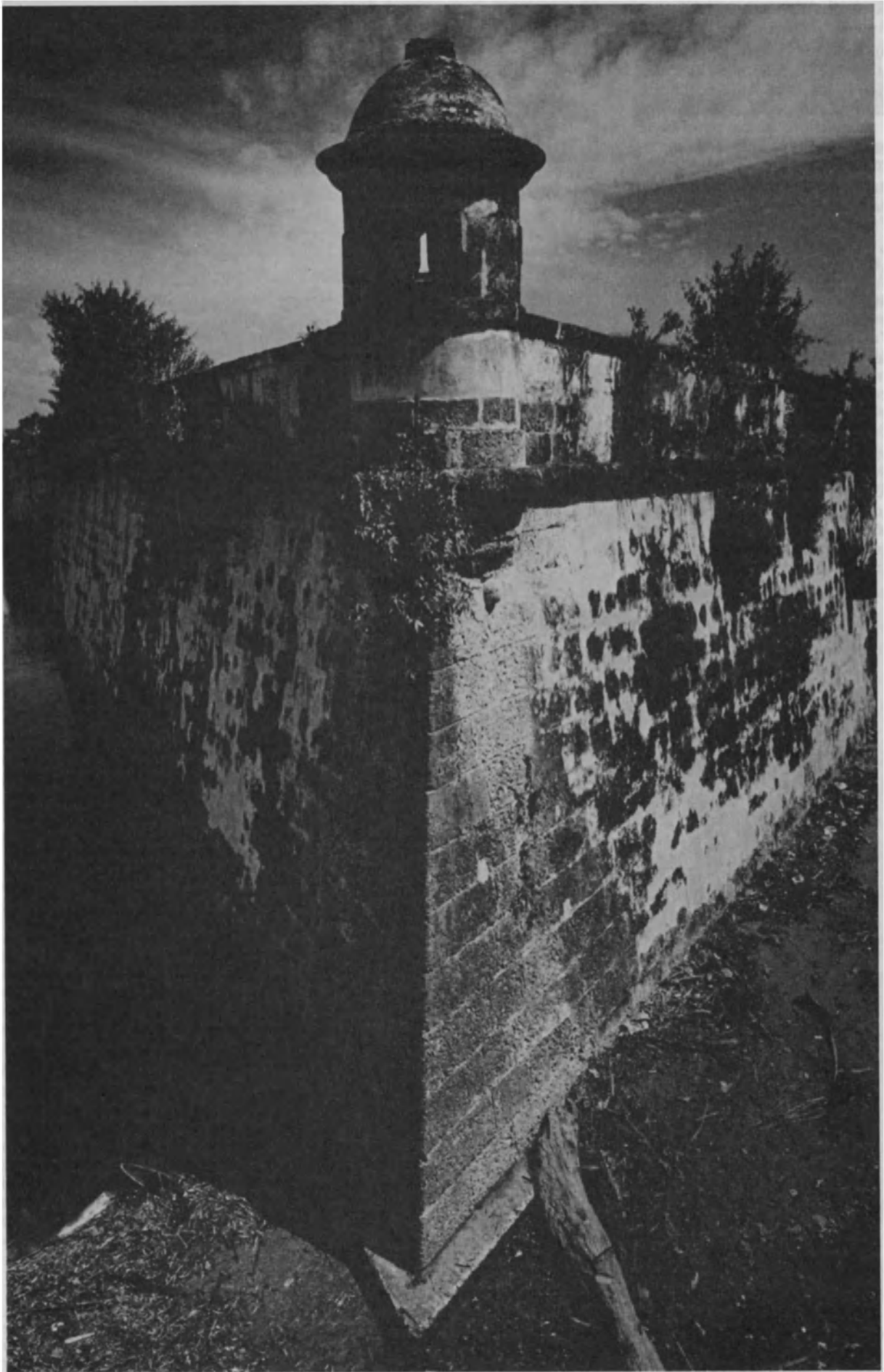


Photo German Tellez © Office national du tourisme colombien

Le Fort de San Fernando, l'un des verrous qui commande l'accès de la baie de Cartagena par le passage étroit de Bocachica, fut construit entre 1753 et 1759 et reçut le nom du monarque espagnol régnant, Ferdinand VI. En forme de fer à cheval et

entouré de douves, il oppose à la mer une courtine circulaire s'achevant, côté terre, sur deux bastions. De cette guérite surmontant un angle de la muraille, les sentinelles scrutaient l'horizon pour déceler l'approche des vaisseaux ennemis.

Cartagena de Indias

Une ville fidèle à son passé

par Renata Durán

Une enfilade de hautes et luxueuses marinas au bord de la mer des Caraïbes, le long de plages baignées de chaleur ; voilà, dirait-on, une ville moderne qui se plie volontiers aux exigences du tourisme international. Certes, mais cela n'est vrai qu'en partie et qu'en apparence. Car, non loin de là, se découpent avec netteté les fortifications de la vieille Cartagena, ville bâtie au fond de la splendide baie du même nom, sur le littoral atlantique de la Colombie, prodigieuse riposte aux agressions qu'eut à subir, aux 16^e et 17^e siècles, cette région convoitée par les Européens qui affrontaient la puissance coloniale de l'Empire espagnol.

Si le 15^e siècle fut, pour l'homme venu d'Europe, le siècle de l'émerveillement face au Nouveau Monde et, par suite, de son désir de conquête, les 16^e et 17^e siècles de pirates et de corsaires (ceux-ci, à la différence de ceux-là, se soumettaient aux lois de l'Etat qui leur avait accordé une lettre de marque), ont vu naître des places fortes dont les remparts et les défenses vont l'emporter en perfection sur les constructions médiévales.

Pour résister à l'artillerie lourde, aux tirs des canons, il fallait des ouvrages à la fois très solides et très massifs. C'est à de tels critères qu'obéissent les forteresses espagnoles d'Amérique : Cartagena en est l'un des plus beaux fleurons, et sans doute le seul qui soit resté quasiment intact.

Sir Francis Drake, le marin et corsaire anglais qui affronta les Espagnols dans le golfe du Mexique et écuma les côtes du Chili et du Pérou, essuya une sévère défaite devant une Cartagena terrorisée mais vaillante. L'homme qui allait se battre contre l'Invincible Armada, dut lancer une seconde attaque, en 1586, pour s'en emparer, exigeant ensuite une rançon de 100 000 ducats, 200 esclaves africains et les cloches des églises. Une telle humiliation fit que le Conseil des Indes se décida à fortifier intégralement la cité. C'est que, pour l'Empire espagnol, Cartagena, cible des appétits des pirates, était un verrou qui défendait les voies de communication de l'Amérique du Sud, et d'abord du viceroyaume du Pérou, car tous les trésors de l'ancien Empire inca, drainés vers la

métropole, devaient passer par cette ville, à la fois entrepôt et arsenal.

Telle était donc l'extraordinaire importance géopolitique de Cartagena pour les Espagnols et aussi, bien entendu, pour leurs ennemis. Telle était la position stratégique de celle qu'on appelait alors « la clé des Indes du Pérou ».

Rebâties et améliorées deux siècles durant, les murailles de Cartagena, chef-d'œuvre du génie militaire, résistèrent aux assauts continuels des Hollandais, des Anglais et des Français. En leur sein, se sont conservés des trésors d'architecture coloniale. La marque de ses habitants, souvent de souche andalouse, transparait dans le style mozarabe des balcons, des fenêtres et des patios, dans la langue et les coutumes ; vasques de pierre et jardins luxuriants baignent d'une atmosphère à la fois moite et magique les artères intérieures d'une ville qui demeure très vivante.

Cartagena n'a pas été victime d'un goût exagéré pour le progrès. La sagesse de son plan directeur, de ses architectes et de ses urbanistes, a permis d'en préserver

La silhouette de la vieille ville de Cartagena, fondée en 1533, se découpe sur l'ancien port, où transitaient les richesses du Nouveau monde drainées par l'Empire espagnol.



► ver, pour une bonne part, le tracé originel. On peut encore revivre aujourd'hui les plus beaux jours de sa splendeur. L'esprit de San Pedro Claver (1580-1654), un saint espagnol qui se consacra à l'apostolat parmi les Noirs d'Amérique, imprègne toujours la ville de cet humanisme héroïque qui contribua à tempérer les rigueurs de l'Inquisition (soit dit en passant, on a, par une heureuse décision, conservé presque en l'état l'enceinte où s'exerçaient ses sombres offices). Couvents, églises, fontaines publiques, ruelles pavées, petites places circulaires riches en végétation tropicale font le charme envoûtant de la cité. Et l'on peut encore voir les niches creusées çà et là dans les replis des remparts, qui non seulement permirent à ses habitants de se protéger contre les attaques des Anglais et des Français, mais, paradoxalement, servirent aussi par la suite aux créoles, héros de l'indépendance, dans leur lutte contre l'adversaire espagnol, lequel d'ailleurs s'en était servi auparavant pour les emprisonner.

Bâties pour défendre la baie, les forts de San Felipe de Barajas et de San Fernando de Bocachica étonnent par la singularité et par l'ingéniosité de leur construction. Un ensemble de belles résidences atteste par ailleurs l'éclat d'un port qui s'enrichissait grâce aux produits qu'il redistribuait dans toute l'Amérique du Sud.

De plus, ce n'était pas seulement le point de convergence des marchandises et des ambitions, mais aussi des hommes et des idées. A Cartagena, une ville qui a de l'âme, les noirs et les mulâtres, les métis et les blancs ont toujours vécu et vivent toujours en harmonie. Creuset d'un monde nouveau, elle a été le lieu d'expériences successives en vue de l'intégration latino-américaine. Le Pacte andin, fondé en 1969 par l'Accord de Cartagena, témoigne assurément de cette vocation. Et si la ville a su, à l'époque coloniale, allier l'austérité catholique aux débordements de la passion aventurière, elle se distingue aujourd'hui à la fois par sa loyauté envers le passé et son attachement à la vie. Sa créativité actuelle dément tout simplisme qui voudrait assimiler l'esprit de conservation à la sclérose. La ville nous ensorçèle par son atmosphère coloniale et sa condition de place forte. Mais le parfum de ce rêve



Une rue typique de la vieille ville de Cartagena. Les balcons en encorbellement rompent la monotonie des façades et ombragent la rue en contrebas.

n'endort pas ses habitants ; au contraire, il les vivifie et constitue pour eux un défi.

Cartagena de Indias tient du miracle : elle a survécu à l'action corrosive du temps, aux assauts de pirates et de contrebandiers qui voulaient vendre jusqu'à son âme, autant qu'à l'indifférence des puissants de service. Mais, surtout, elle a survécu à l'assaut, plus dangereux encore, des idolâtres du progrès, peu sensibles aux charmes du passé et toujours prêts à jeter à bas une vieille demeure coloniale pour élever à sa place quelque vaniteuse structure de béton qui montre la vigueur de la cité et sa volonté futuriste. Heureusement, cette ville miraculeuse possède une volonté de passé, et l'expression intelligente de cette volonté est sans doute le plus bel apport que Cartagena peut faire à l'an 2000. ■

RENATA DURAN, de Colombie, avocate et écrivain, est actuellement en poste à la Délégation permanente de Colombie auprès de l'Unesco. Elle est notamment l'auteur de deux recueils de poèmes ; *La Muñeca Rota (La poupée cassée)* et *Occulta Ceremonia (Cérémonie secrète)*, ce dernier en cours de publication.



Balcon couvert à la balustrade de bois ouvragé de la maison du marquis de Valdehoyos, riche négociant du 18^e siècle. Cette demeure seigneuriale récemment restaurée reste l'un des plus beaux exemples de l'architecture coloniale de Cartagena.

Ventes et distributions :

Unesco, PUB/C, 7, place de Fontenoy, 75700 Paris.
Belgique : Jean de Lannoy, 202, avenue du Roi, Bruxelles 6.
Reproduction sous forme de microfiches : 150 francs (1 an).

Abonnement

1 an : 68 francs français. 2 ans (valable uniquement en France) : 120 francs français. Reliure pour une année : 52 francs.
Paiement par chèque bancaire, mandat, ou CCP 3 volets à l'ordre de : l'Unesco.

Bureau de la Rédaction :

Unesco, 7 place de Fontenoy, 75700 Paris, France
Les articles et photos non copyright peuvent être reproduits à condition d'être accompagnés du nom de l'auteur et de la mention « Reproduits du *Courrier de l'Unesco* », en précisant la date du numéro. Trois justificatifs devront être envoyés à la direction du *Courrier*. Les photos non copyright seront fournies aux publications qui en feront la demande. Les manuscrits non sollicités par la Rédaction ne sont renvoyés que s'ils sont accompagnés d'un coupon-réponse international. Les articles paraissant dans le *Courrier de l'Unesco* expriment l'opinion de leurs auteurs et non pas nécessairement celle de l'Unesco ou de la Rédaction. Les titres des articles

et les légendes des photos sont de la rédaction. Enfin, les frontières qui figurent sur les cartes que nous publions n'impliquent pas reconnaissance officielle par l'Unesco ou les Nations Unies.

Rédacteur en chef adjoint : Olga Rödel
Secrétaire de rédaction : Gillian Whitcomb
Rédacteurs :

Edition française : Alain Lévêque (Paris)
Edition anglaise : Howard Brabyn (Paris)
Edition espagnole : Francisco Fernandez-Santos (Paris)
Edition russe : Nikolai Kouznetsov (Paris)
Edition arabe : Sayed Osman (Paris)
Edition allemande : Werner Merkl (Beme)
Edition japonaise : Seiichiro Kojima (Tokyo)
Edition italienne : Mario Guidotti (Rome)
Edition hindie : Rajmani Tiwari (Delhi)
Edition tamoule : M. Mohammed Mustafa (Madras)
Edition hébraïque : Alexander Broïdo (Tel-Aviv)
Edition persane : Hossein Razmdjou (Téhéran)
Edition néerlandaise : Paul Morren (Anvers)
Edition portugaise : Benedicto Silva (Rio de Janeiro)
Edition turque : Mefra Ilgazer (Istanbul)
Edition ourdoue : Hakim Mohammed Saïd (Karachi)
Edition catalane : Joan Carreras i Marti (Barcelone)
Edition malaise : Azizah Hamzah (Kuala Lumpur)

Edition coréenne : Paik Syeung-Gil (Séoul)
Edition kiswahili : Domino Rutayebesibwa (Dar-es-Salaam)

Editions croato-serbe, macédonienne, serbo-croate, slovène : Vitomir Sudarski (Belgrade)
Edition chinoise : Shen Guofen (Pékin)
Edition bulgare : Goran Gotev (Sofia)
Edition grecque : Nicolas Papageorgiou (Athènes)
Edition cinghalaise : S.J. Sumanasekera Banda (Colombo)

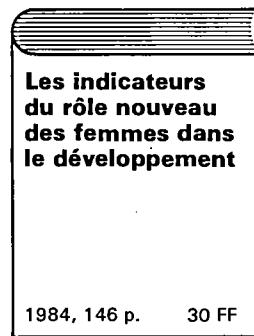
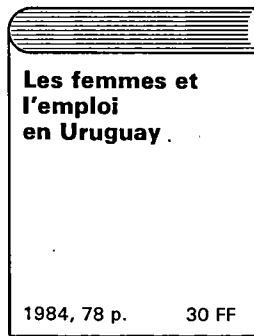
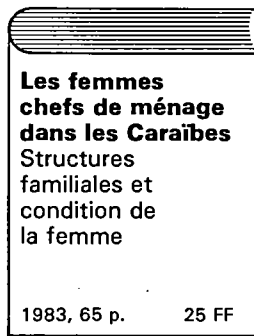
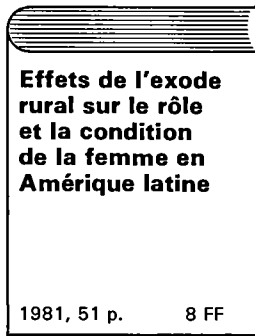
Edition finnoise : Marjatta Oksanen (Helsinki)
Edition suédoise : Inger Raaby (Stockholm)
Edition basque : Gurutz Larrañaga (San Sebastián)
Editions braille : Frederick H. Potter (Paris)

Rédacteurs adjoints :
Edition française : Neda el Khazen
Edition anglaise : Roy Malkin
Edition espagnole : Jorge Enrique Adoum
Documentation : Christiane Boucher
Illustration : Ariane Bailey
Maquettes : Georges Servat
Promotion-diffusion : Fernando Ainsa
Projets spéciaux : Peggy Julien
Toute la correspondance concernant la Rédaction doit être adressée au Rédacteur en Chef.

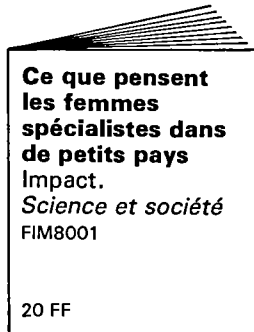
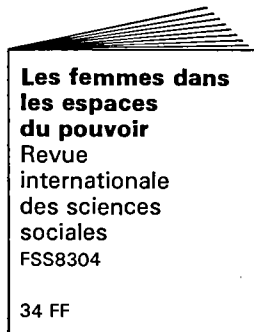
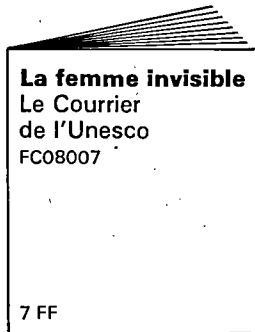
Sélection de publications sur la condition de la femme

Unesco

Livres



Revue



France : en vente dans les librairies universitaires ou à la Librairie de l'Unesco, 7, place de Fontenoy, 75700 Paris et par correspondance en joignant votre règlement par chèque bancaire, mandat ou CCP 3 volets libellé à l'ordre de l'Unesco.

Autres pays : consulter notre agent de vente (voir liste ci-dessous).

Comment obtenir les publications Unesco

Les publications de l'Unesco peuvent être commandées par l'intermédiaire de toute librairie. Dans chaque pays il existe un ou plusieurs libraires qui assurent le rôle de distributeurs nationaux (voir liste ci-dessous). A défaut, elles peuvent être obtenues par correspondance, au Siège de l'Organisation avec règlement joint par chèque libellé en une monnaie convertible ou sous forme de mandat poste international ainsi que de bons internationaux Unesco.

ALGÉRIE. ENAMEP, 20, rue de la Liberté, Alger.
RÉP. FÉD. D'ALLEMAGNE. Mr. Herbert Baum Deutscher Unesco-Kurier Vertrieb, Besatzstrasse 57 5300 BONN 3.
ARGENTINE. Librería El Correo de la Unesco EDILYR S.R.L. Tucumán 1685 1050 Buenos Aires.
AUTRICHE. Gerold and Co., Graben 31, A-1011 Wien
BELGIQUE. Jean de Lannoy, 202, Avenue du Roi, 1060 Bruxelles, CCP 000-0070823-13. ; N.V. Handelmaatschappij Keesing, Keesinglaan 2-18.21000 Deurne-Antwerpen.
RÉP. POP. DU BÉNIN. Librairie nationale, B.P. 294. Porto Novo ; Ets Koudjo G. Joseph, B.P. 1530 Cotonou.
BRESIL. Fundação Getúlio Vargas, Editora-Divisão de Vendas, Caixa Postal 9.052-2C-02, Praia de Botafogo, 188 Rio de Janeiro RJ
BULGARIE. Hemus, Kantora Literatura, bd Rousky 6, Sofia. Librairie de l'Unesco, Palais populaire de la culture, 1000 Sofia.
CAMEROUN. Librairie des Editions Clé, B.P. 1501, Yaoundé ; Librairie St-Paul, B.P. 763, Yaoundé ; Commission nationale de la République-Unie du Cameroun pour l'Unesco, B.P. 1600, Yaoundé ; Librairie « Aux messageries », avenue de la Liberté, B.P. 5921, Douala ; Librairie « Aux frères réunis », B.P. 5346, Douala. Buma Kor and Co., Bilingual Bookshop, Mvog-Ada, B.P. 727, Yaoundé ; Centre de diffusion du livre camerounais, B.P. 338, Douala.
CANADA. Editions Renouf Limitée, 2182, rue Ste. Catherine Ouest, Montréal, Que H3H IM7 ; Renouf Publishing Co. Ltd., 61 Sparks Street, Ottawa, Ontario K1P 5A6.
CHINE. China National Publications Import and Export Corporation, P.O. Box 88, Beijing.
COMORES. Librairie Masiwa 4, rue Ahmed Djoumou, B.P. 124, Moroni.
RÉP. POP. DU CONGO. Librairie Maison de la presse, B.P. 2150, Brazzaville ; Commission nationale congolaise pour l'Unesco, B.P. 493, Brazzaville
RÉP. DE CORÉE. Korean National Commission for Unesco, P.O. Box central 64, Séoul.
CÔTE-D'IVOIRE. Librairie des Presses Unesco, Commission Nationale Ivoirienne pour l'Unesco, B.P. 2871, Abidjan.
CUBA. Ediciones Cubanas O'Reilly N° 407, La Habana.
DANEMARK. Munksgaard Export, OG Tidsskriftservice, 35 Norre Sogade, DK-1970 Kobenhavn K.
ÉGYPTE (RÉP. ARABE D'). National Centre for Unesco Publications, N° 1, Talaat Harb Street, Tahrir Square, Le Caire.
ESPAGNE. MONDI-PRENSA Libros S.A., Castelló 37, Madrid 1, Ediciones LIBER, Apartado 17, Magdalena 8, Ondarroa (Viscaya) DONAIRE, Aptdo de Correos 341, La Coruña ; Librería Al-Andalus, Roldana, 1 y 3, Sevilla 4. Librería CASTELLS, Ronda Universidad 13, Barcelona 7.
ÉTATS-UNIS. Unipub, 1180 Ave. of the Americas, New York, N.Y., 10036.
FINLANDE. Akateeminen Kirjakauppa, Keskuskatu 1, 00100 Helsinki. Suomalainen Kirjakauppa Oy, Koivuvuoraan Kuja 2, 01640 Vantaa 64
FRANCE. Librairie Unesco, 7, place de Fontenoy, 75700 Paris ; et grandes librairies universitaires.

GABON. Librairie Sogalivre, à Libreville, Franceville ; Librairie Hachette, B. P. 3923, Libreville.
GRÈCE. Librairie H. Kauffmann, 28, rue du Stade, Athènes ; Librairie Eleftheroudakis, Nikkis 4, Athènes ; John Mihalopoulos and Son, 75, Hermou Street, P.O. Box 73, Thessalonique ; Commission nationale hellénique pour l'Unesco, 3 rue Akadimias, Athènes.
RÉP. POP. REV. DE GUINÉE. Commission nationale guinéenne pour l'Unesco, B.P. 964, Conakry.
HAÏTI. Librairie A la Caravelle, 26, rue Roux, B.P. 111, Port-au-Prince.
HAUTE-VOLTA. Lib. Attie B.P. 64, Ouagadougou. — Librairie Catholique « Jeunesse d'Afrique », Ouagadougou.
HONGRIE. Kultura-Buchimport-Abt., P.O.B. 149-H-1389, Budapest 62.
IRAN. Commission nationale iranienne pour l'Unesco, 1188 Enghlab Av., Rostam Give Building, Zip Code 13158, P.O. Box 11365-4498, Teheran.
IRLANDE. The Educational Co. of Ir. Ltd., Ballymount Road Walkinstown, Dublin 12, Tycooly International Publ. Ltd, 6 Crofton Terrace, Dun Laoghaire Co., Dublin.
ISRAËL. A.B.C. Bookstore Ltd, P.O. Box 1283, 71 Allenby Road, Tel Aviv 61000.
ITALIE. Licoso (Libreria Commissionaria Sansoni, S.p.A.) via Lamarmora, 45, Casella Postale 552, 50121 Florence.
JAPON. Eastern Book Service, Inc. 37-3 Hongo 3-chome Bunkyo-ku, Tokyo 113
LIBAN. Librairie Antoine, A. Naouf et frères, B.P. 656, Beyrouth.
LUXEMBOURG. Librairie Paul Bruck, 22, Grand-Rue, Luxembourg ; Service du Courrier de l'Unesco, 202 avenue du Roi, 1060 Bruxelles - CCP 26430-46.
MADAGASCAR. Toutes les publications : Commission nationale de la Rép. dém. de Madagascar pour l'Unesco, B.P. 331, Antananarivo.
MALI. Librairie populaire du Mali, B.P. 28, Bamako.
MAROC. Librairie « Aux belles images », 282, avenue Mohammed-V, Rabat ; Librairie des Ecoles, 12, avenue Hassan II, Casablanca ; Commission nationale marocaine pour l'Unesco 19, rue Oqba, B.P. 420, Rabat Agdal.
MAURICE. Nalanda Co. Ltd., 30, Bourbon Street, Port-Louis.
MAURITANIE. Graïcoma, 1, rue du Souk X, avenue Kennedy, Nouakchott.
MEXIQUE. Librería El Correo de la Unesco, Actipán 66, Colonia del Valle, Mexico 12 DF.
MONACO. British Library, 30, bd. des Moulins, Monte-Carlo.
MOZAMBIQUE. Instituto Nacional do livro e do Disco (INLD), Avenida 24 de Julho, 1921 r/c e 1º andar, Maputo.
NIGER. Librairie Mauclet, B.P. 868, Niamey.
NORVÈGE. Johan Grundt Tanum, P.O.B. 1177 Sentrum, Oslo 1 ; Narvesen A/S Subscription and Trade Book Service 3, P.O.B. 6125 Etterstad, Oslo 6 ; Universitets Bokhandel, Universitetssentret, Postboks 307 Blindern, Oslo 3.
NOUVELLE-CALÉDONIE. Reprex SARL, B.P. 1572, Nouméa.

PAYS-BAS. Keesing Boeken B.V., Joan Muyskenweg, 22, Postbus 1118, 1000 B C Amsterdam.
POLOGNE. ORPAN-import. Palac Kultury, 00-901 Varsovie, Ars-Polona-Ruch, Krakowskie-Przedmiescie N° 7, 00-068 Varsovie.
PORTUGAL. Dias & Andrade Ltda. Livraria Portugal, rua do Carmo, 70, Lisbonne.
ROUMANIE. ARTEXIM, Export/Import, Piata Scientiei n° 1, P.O. Box 33-16, 70005 Bucarest.
ROYAUME-UNI. H.M. Stationery Office P.O. Box 276, London S.W.8. 5 DT ; Third World Publications, 151 Stratford Road, Birmingham B11 1RD.
SÉNÉGAL. Librairie Clairafrique, B.P. 2005, Dakar. Librairie des Quatre-Vents, 91, rue Blanchot-avenue Georges Pompidou, B.P. 1820, Dakar.
SUÈDE. Svenska FN-Forbundet, Skolgrand 2, Box 150-50, S-10465 Stockholm ; Wennergren-Williams AB Box 30004-S-104 25 Stockholm ; Esselte Tidsskriftscentrale Gamla Brogatan 26 Box 62 - 101 20 Stockholm.
SUISSE. Europa Verlag, 5, Ramistrasse, Zurich, CH 8024. Librairie Payot, 6, Rue Grenus, 1211, Genève 11. C.C.P. : 12.236. Librairie Payot aussi à Lausanne, Bâle, Berne, Vevey, Montreux, Neuchâtel et Zurich.
SYRIE. Librairie Sayegh Immeuble Diab, rue du Parlement, B.P. 704, Damas.
TCHAD. Librairie Absounout, 24, av. Charles de Gaulle, B.P.388, N'Djamena.
TCHÉCOSLOVAQUIE. S.N.T.L., Spalena 51, Prague 1. Artia, Ve Smekach 30, P.O.Box 790, III-27 Prague 1. Pour la Slovaquie seulement : Alfa Verlag Publishers, Hurbanovo nam. 6, 893 31 Bratislava.
TOGO. Librairie Evangélique, B.P. 378, Lomé ; Librairie du Bon Pasteur, B.P. 1164 ; Lomé, Librairie universitaire, B.P. 3481, Lomé.
TRINITÉ-ET-TOBAGO. Commission Nationale pour l'Unesco, 18 Alexandra Street, St. Clair, Trinidad, W.I.
TUNISIE. Société tunisienne de diffusion, 5, avenue de Carthage, Tunis ; Société chérifienne de distribution et de presse, Socheppress, angle rues de Dinant & St. Saens, B.P. 683, Casablanca 05.
TURQUIE. Haset Kitapevi A.S., Istiklâl Caddesi, N° 469, Posta Kutusu 219, Beyoglu, Istanbul.
U.R.S.S. Mejdunarodnaya Kniga, Moscou, 121200
URUGUAY. Edilivr Uruguaya, S.A. Maldonado, 1092, Montevideo.
YUGOSLAVIE. Mladost, Ilica 30/11, Zagreb ; Cankarjeva Založba, Zopitarjeva 2, Ljubljana ; Nolit, Terazije 13/VIII, 11000 Belgrade.
RÉP. DU ZAIRE. La librairie, Institut national d'études politiques, B.P. 2307, Kinshasa. Commission nationale de la Rép. du Zaire pour l'Unesco, Ministère de l'Education nationale, B.P. 32, Kinshasa.



Kamil Gok, un inspiré de l'architecture

« Je me sens comme un poulpe capable d'étendre ses tentacules dans tous les sens. Je peux peindre les champs, sculpter les montagnes, tailler les grands rocs. Quand je ferme les yeux et que je pense, je vois tous ces paysages transformés par mes mains... » Ainsi s'exprime Kamil Gok, épiciériste de profession, mais architecte et paysagiste dans l'âme. Cet autodidacte turc, à la fois sculpteur, architecte et peintre, a créé dans son village, à Derekoy, dans la région

montagneuse de Bodrum en Turquie, un ensemble d'œuvres insolites qui sont un beau témoignage d'art populaire et d'architecture visionnaire. Notre photo : une partie du mausolée inachevé que Kamil Gok a construit pour lui-même à côté du cimetière du village. L'artiste plasticien turc Mustafa Altintas, à qui nous devons ce document et ces informations, s'emploie à faire mieux connaître l'œuvre de ce « singulier de l'art ».